



République Tunisienne
Présidence du Gouvernement



PLAN D'ACTION NATIONAL

DU PARTENARIAT POUR UN GOUVERNEMENT OUVERT

2023-2025



**PLAN D'ACTION NATIONAL
DU PARTENARIAT POUR UN
GOUVERNEMENT OUVERT**

2023 - 2025

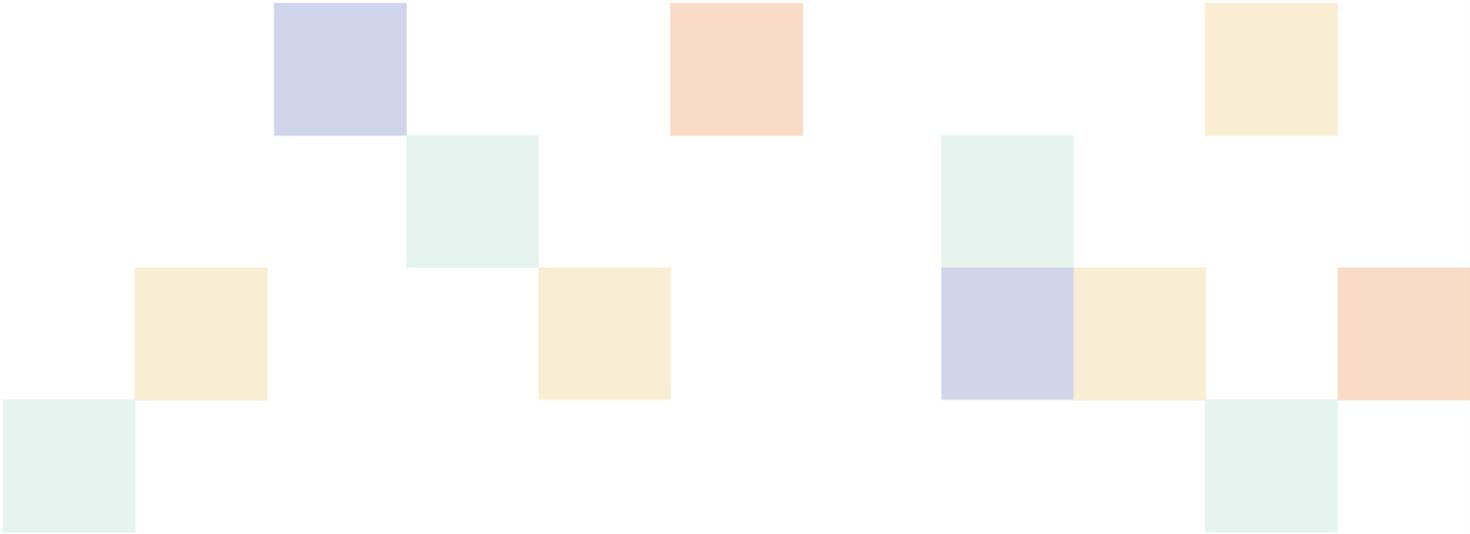
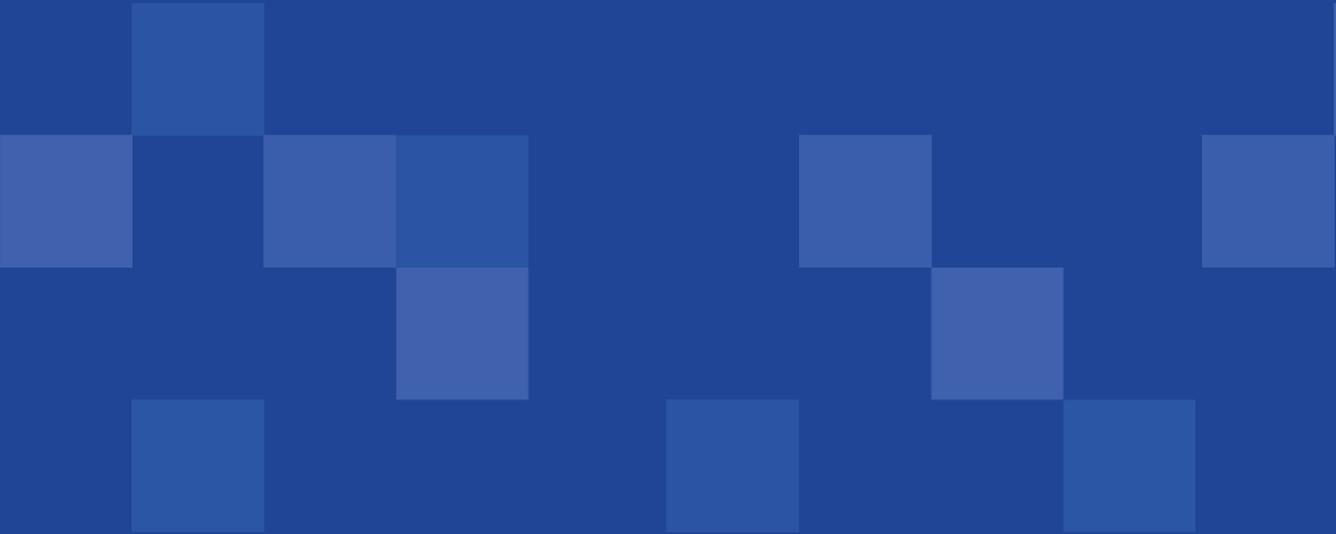




TABLE DE MATIÈRES

I. Introduction.....	3
II. Réformes entreprises dans le cadre de la consécration du gouvernement ouvert.....	3
III. Cinquième plan d'action national du partenariat pour un gouvernement ouvert 2023-2025.....	7
IV. Engagements inclus dans le cinquième plan d'action national du partenariat pour un gouvernement ouvert.....	12
Axe n° 1: la transparence et la gouvernance des ressources naturelles.....	13
Engagement 1: consécration de la transparence financière.....	15
Engagement 2: le système de recouvrement des frais d'exploitation du bien public hydraulique.....	17
Engagement 3: le système de gestion des demandes de autorisations de recherche et d'exploitation du bien public hydraulique.....	19
Engagement 4: renforcement de la transparence au niveau des projets publiques.....	21
Engagement 5: promotion de la publication proactive de l'information.....	23
Engagement 6: renforcement de la voie de l'ouverture des données publiques en Tunisie.....	25
Engagement 7: Mise en place du processus d'ouverture des données environnementales.....	27
Axe n° 2: la participation publique et le gouvernement ouvert au niveau local.....	29
Engagement 8: renforcement du Gouvernement Ouvert au niveau local.....	31
Engagement 9: renforcement de la participation des jeunes et des femmes au niveau local.....	33
Engagement 10: mise en œuvre des mécanismes de participation numérique dans le secteur public.....	35
Axe n° 3: la redevabilité et l'intégrité dans le secteur public.....	37
Engagement 11: Renforcement de l'intégrité de divers secteurs à travers une méthodologie de gestion des risques de corruption.....	39
Engagement 12: Développement de modules de formation sur l'intégrité et la lutte contre la corruption via la plateforme e-learning de l'ENA.....	41
Engagement 13: renforcement de la gouvernance des associations dans le cadre du développement de l'espace civique ...	43
Axe n° 4: le développement et la numérisation des services administratifs.....	45
Engagemen 14: Réingénierie du processus d'investissement dans le but de numériser les services administratifs destinés aux investisseurs.....	47
Engagement 15: facilitation de l'accès des personnes handicapées aux données et services disponibles sur les sites web publics.....	49





Introduction :

Le Partenariat pour un Gouvernement Ouvert en Tunisie (PGO) est la première expérience pilote dans le cadre de l'engagement envers un certain nombre de principes portant principalement sur le renforcement de la transparence et de l'intégrité dans le secteur public, la consécration du Gouvernement Ouvert au niveau local et la numérisation des services administratifs en impliquant le citoyen dans l'utilisation des technologies de communication modernes. Ce partenariat a pour objectif de mettre en œuvre des réformes adaptées aux besoins et aux attentes des citoyens, d'améliorer la gouvernance des affaires publiques et la qualité des services publics, tout en s'appuyant sur l'approche participative prônée par l'initiative mondiale du PGO.



L'adhésion de la Tunisie, en 2014, à l'initiative mondiale du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert (PGO) marque l'aboutissement de son engagement en faveur de la gouvernance ouverte. Ce programme exige la mise en œuvre de multiples réformes visant à développer les services publics, à en améliorer la qualité, à renforcer l'approche participative entre le gouvernement et les citoyens, et à favoriser le partenariat dans les processus décisionnels publics. Il inclut également un rôle accru de la société civile dans cette dynamique participative, qui s'est traduite par l'élaboration et la mise en œuvre de quatre plans d'action nationaux entre 2014 et 2023. Cette réussite se manifeste à travers deux aspects principaux : d'une part, les réalisations concrètes engendrées par ces plans d'action dans les domaines technologique, institutionnel et juridique, et d'autre part, l'élargissement de la conscience publique quant à l'importance de tendre vers un gouvernement ouvert dans toutes ses dimensions. Elle se traduit également par la volonté politique effective de concrétiser cet objectif et par l'implication croissante des citoyens dans ce processus.

La préparation du 5ème plan d'action national du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert se démarque par son caractère participatif à travers l'importance de la participation de la société civile, dont l'activité relative au Partenariat pour un Gouvernement Ouvert a été considérablement renforcée grâce à la participation de nombreuses associations à la consultation publique élargie dans le cadre de préparation du cinquième plan d'action national, qu'il soit en ligne

ou dans le cadre des ateliers de travail organisés dans certaines régions (Gafsa, Kairouan et Kef). Les statistiques relatives aux propositions enregistrées dans le cadre de cette consultation reflètent l'étendue de la participation de la société civile et son intérêt pour ce partenariat. L'importance de la participation de la société civile à cette initiative se reflète également dans son suivi et son évaluation de la mise en œuvre des engagements inclus dans le précédent plan d'action national du partenariat, en particulier ceux liés au Gouvernement Ouvert au niveau local (y compris la consécration des principes de partenariat et le soutien à la transparence financière au niveau local).

Quant aux engagements inclus dans le cinquième plan d'action national (2023-2025), leur importance réside dans leur élaboration dans un contexte sociale, économique et politique nécessitant un travail afin de relever un certain nombre de défis, dont le plus important porte sur l'amélioration de la situation économique, qui nécessite à son tour des efforts supplémentaires pour lutter contre la corruption et la bonne gouvernance des fonds publics, en particulier la gouvernance des ressources naturelles.

La consultation publique élargie, notamment ce qu'a été réalisé dans le cadre des ateliers organisés dans certaines régions (Gafsa, Kairouan et le Kef), a conduit à retenir un certain nombre de propositions importantes reflétant les aspirations et les priorités du citoyen tunisien, qui ont été formulées sous la forme d'engagements qui s'inscrivent dans les axes suivants :

- Renforcement de la transparence.
- Gouvernance des ressources naturelles
- Promotion de la participation publique.
- Consécration du Gouvernement Ouvert au niveau local.
- Consécration de la redevabilité et de l'intégrité.
- Développement et numérisation des services publics.

Dans ce contexte, il faut souligner que la préparation du cinquième plan d'action national s'inscrit dans la continuité de l'adhésion de la Tunisie à l'Initiative de Partenariat pour un Gouvernement Ouvert, d'une part, et de son engagement à consacrer les principes de Gouvernement Ouvert dans les mécanismes du travail gouvernemental et administratif, d'autre part.

Il est également à noter que la préparation, la production et la diffusion de ce présent PAN ont bénéficié de l'appui technique et financier d'Expertise France (EF), à travers le Projet d'Appui aux Gouvernements Ouverts Francophones (PAGOF2), financé par l'Agence Française de Développement (AFD).

II. Réformes entreprises dans le cadre de la consécration du Gouvernement Ouvert

Le programme de Partenariat pour un Gouvernement Ouvert a permis de réaliser de nombreuses réformes et initiatives qui ont eu un impact positif aux niveaux national et local.

Depuis son adhésion à l'initiative de Partenariat pour un Gouvernement Ouvert en 2014, la Tunisie a élaboré et mis en œuvre trois plans d'action nationaux. Le premier s'est déroulé entre 2014 et 2016 et comprenait 20 engagements. Le deuxième couvrait la période allant de 2016 à août 2018 et comprenait 15 engagements. Quant au troisième, il comprenait 13 engagements de 2018 à 2020. Le quatrième plan d'action comprenait 13 engagements et portait sur la période 2021-2023. Tous les engagements étaient liés au soutien à l'ouverture du travail gouvernemental, à la lutte contre la corruption, à l'adoption d'une approche participative et à l'amélioration de la qualité des services publics.

Nombreuses sont les réalisations du gouvernement tunisien au cours des dernières années dans le cadre de ce programme, et qui peuvent être classées en se basant sur les axes du Gouvernement Ouvert comme suit :

1. Renforcement de la transparence du travail gouvernemental et ouverture des données publiques:

Dans le cadre du renforcement de la transparence de l'action gouvernementale et de la consécration du droit d'accès à l'information, la Tunisie a déployé des efforts importants pour renforcer le cadre juridique et réglementaire aux niveaux national et local afin de promouvoir et d'enrichir l'expérience de la Tunisie dans le domaine du Gouvernement Ouvert. Parmi les réalisations les plus importantes, on peut citer :

- Confirmation de l'adoption du principe de la constitutionnalité du droit d'accès à l'information au sein de la nouvelle Constitution de la République Tunisienne du 25 juillet 2022 dont l'article 38 stipule que « l'État garantit le droit à l'information et le droit d'accès à l'information »,
- La promulgation de la loi organique n° 2016-22 du 24 mars 2016 relative au droit d'accès à l'information et la publication de textes d'application relatifs aux dispositions de cette loi, tels que le circulaire n° 2018-19 du 18 mai 2018 relatif au droit d'accès à l'information,
- La création de l'Instance d'accès à l'information conformément à l'article 37 de la loi organique n° 2016-22, dont les membres ont été élus par l'Assemblée des Représentants du Peuple (ARP) le 18 juillet 2017.
- Ces acquis ont été renforcés en œuvrant à la promotion du droit d'accès à l'information et à la propagation de sa culture à travers :
- La préparation d'un guide d'accès à l'information destinée aux agents publics ainsi qu'un guide d'accès à l'information destiné aux citoyens, et qui visent à inculquer une nouvelle culture basée sur l'ouverture et le partage d'informations et au renforcement du processus d'adhésion à ce processus de transparence.
- Renforcement des capacités en matière d'accès à l'information à travers l'organisation de plusieurs formations au profit des responsables aux niveaux central et local, en partenariat avec un certain nombre de bailleurs de fonds intéressés par cette thématique.

Dans ce contexte, il convient de mentionner que dans le cadre du 7ème Sommet mondial du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert, organisé à la République de Corée pendant la période du 15 au 17 décembre 2021, des prix ont été décernés à des projets distingués qui ont été réalisés dans le cadre des plans d'action des États membres de ce partenariat. Le deuxième prix pour la région Afrique et Asie de l'Est qui a été décerné à la Tunisie en récompense pour son programme sur le droit à l'information lié au deuxième engagement du deuxième plan d'action national du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert. Il s'agit d'une reconnaissance à la Tunisie de la part de la communauté internationale de ce qui a été réalisé en matière de soutien au droit d'accès à l'information et ses efforts déployés relatifs au Partenariat pour un Gouvernement Ouvert depuis son adhésion à cette initiative depuis janvier 2014.

Dans le cadre de l'instauration de la transparence dans le domaine financier, les actions suivantes ont été menées :

- Le rapport de clôture du budget 2017 a été publié le 01 juillet 2019 et le rapport de clôture du budget 2020 le 12 août 2023.
- Publication de la loi organique n° 2019-15 du 13 février 2019 relative à la loi organique du budget.

D'autre part, les données ouvertes représentent un pilier clé pour le soutien à la transparence du système administratif et la création de services à valeur ajoutée. La Tunisie est pionnière en la matière étant donné qu'elle a été la première à mettre en place un portail national de données ouvertes mis en ligne fin septembre 2016 avec le développement de plusieurs portails sectoriels tels que :

- Portail de données ouvertes de l'Institut National des Statistiques
- Portail de données ouvertes du ministère de l'Intérieur
- Portail de données ouvertes sur l'industrie et l'Energie
- Portail de données ouvertes du ministère des Affaires Culturelles
- Le Portail du Budget Ouvert du Ministère des Finances « Notre Budget »
- Portail de données ouvertes du ministère du Transport
- Portail de données ouvertes du ministère de l'Agriculture, des Ressources hydrauliques et de la Pêche

Le réseau des responsables chargés des données ouvertes a été également implanté dans divers ministères ainsi que la mise en place d'une licence de réutilisation des données en plus d'un inventaire des données publiques qui peuvent être publiées auprès du public sous un format ouvert au niveau de 14 ministères. Un système électronique a été développé pour numériser le processus d'inventaire des données publiques pdims.data.gov.tn, auparavant fait manuellement.

En outre, le cadre général d'ouverture des données publiques a été renforcé par :

- Le développement d'une nouvelle version du portail national de données ouvertes, data.gov.tn, basée sur les technologies open source et mise en service depuis mars 2023.
- Organisation de la deuxième version du concours



national « OpenGovDataHack2023 » relatif au projet de développement de cas de réutilisation basés sur des données publiques ouvertes du 17 au 19 mars 2023 au profit du ministère de la Santé, du ministère des Affaires Sociales et du ministère de l'Éducation.



- La préparation d'un guide pratique sur l'ouverture des données publiques en Tunisie en arabe et en français en 2022. Ce guide vise à expliquer le cadre conceptuel des données ouvertes, à donner un aperçu de l'initiative en Tunisie et à expliquer les étapes nécessaires pour consacrer le processus d'ouverture des données publiques au niveau des structures publiques.
- L'organisation de la première version du concours « OpenGovDataHack 2020 » fin janvier 2020, au profit d'un certain nombre de structures publiques, notamment le ministère du Transport et de la Logistique, le ministère des Affaires Culturelles et la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM) et l'accompagnement de sept modèles issus de ce concours dans le but de les développer dans des projets réels et des startups.
- La promulgation d'un texte réglementaire régissant l'ouverture des données publiques, qui est le décret gouvernemental n° 2021-3 du 6 janvier 2021 relatif aux données publiques ouvertes, élaboré selon une approche participative permettant l'implication de divers acteurs et intervenants dans le domaine des données ouvertes.
- L'organisation d'une série de formations en 2019 pour les représentants de plusieurs ministères tels que le ministère du Transport, des Affaires Culturelles, de l'Agriculture, l'Industrie et les Affaires Sociales (Caisse nationale d'assurance maladie) dans le but de développer leurs capacités dans le domaine des données ouvertes.

Une stratégie nationale pour un Gouvernement Ouvert en Tunisie a également été finalisée, ce qui permettra l'élaboration d'un cadre de référence pour coordonner les réformes dans ce domaine aux niveaux national et local et identifier les objectifs et les priorités à mettre en œuvre efficacement. Cela s'ajoute à la fourniture d'un cadre stratégique pour les plans d'action du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert, qui sont préparés et mis en œuvre tous les deux ans, et à l'établissement d'une culture de Gouvernement Ouvert à tous les niveaux du secteur public et auprès de toutes les parties prenantes.

2. Promouvoir l'intégrité et lutter contre la corruption dans le secteur public :

De nombreuses réformes et initiatives ont été entreprises par la Tunisie dans le but de renforcer l'intégrité du secteur public et de lutter à la corruption. En ce qui concerne le niveau juridique, plusieurs textes juridiques consacrant et soutenant ces principes ont été publiés, tels que :

- La loi organique n° 2017-10 du 7 mars 2017 relative au signalement de la corruption et à la protection des lanceurs d'alerte. Les décrets de cette loi ont également été promulgués :
- Arrêté gouvernemental n° 2019-1123 du 9 décembre 2019 portant réglementation des conditions et procédures d'octroi des incitations financières en matière de prévention de la corruption.
- Arrêté gouvernemental n° 2019-1124 du 9 décembre 2019 relatif au contrôle des mécanismes, formules et critères d'attribution d'une récompense financière aux lanceurs d'alerte de corruption.
- La loi n° 2018-46 du 1er août 2018 relative à la déclaration des biens et des intérêts et à la lutte contre l'enrichissement illicite et les conflits d'intérêts. Les décrets exécutifs de cette loi ont également été publiés, en particulier le décret gouvernemental n° 2018-818 du 11 octobre 2018 relatif au contrôle du modèle de déclaration des biens et intérêts et des biens, prêts et dons minimaux qui doivent être déclarés.

En outre, la Tunisie a déployé de grands efforts au niveau des aspects organisationnels, institutionnels et communicationnels pour renforcer les mécanismes gouvernementaux de lutte contre la corruption, notamment :

- Préparation d'une étude de faisabilité sur le développement d'une plateforme de suivi de la mise en œuvre des recommandations contenues dans les rapports d'audit au cours de l'année 2023,
- Elaboration d'un guide pratique sur « le rapport d'audit de la préparation à la publication » par l'Association Tunisienne des Contrôleurs Publics,
- Renforcement de la transparence du travail des structures de contrôle et, par conséquent, la redevabilité à travers la publication de le décret gouvernemental n° 2020-375 du 29 juin 2020 relatif à l'organisation du processus de publication des rapports des organes de contrôle et des rapports de suivi publiés par ceux-ci.
- Développement du système de passation des marchés publics en ligne « Tunepps », qui est un traitement numérique de toutes les étapes de la passation de ces marchés. Il vise à mettre en place un système électronique de passation des marchés et des achats publics à travers un guichet unique. Ce système permet également de suivre un ensemble de procédures immatérielles durant toutes ces étapes.
- Développement de la référence nationale pour la gouvernance des entreprises, qui vise principalement à fournir des lignes directrices et des exigences d'une

gouvernance citoyenne et responsable au sein des institutions publiques et privées.

- Le développement du système « Cabrane » (<http://www.cabrane.com/>) par l'Association Tunisienne des Contrôleurs Publics, qui vise à améliorer le suivi de l'état d'avancement des projets publics en les évaluant, en s'exprimant à leur sujet et en signalant les violations et abus liés à leur réalisation.

3. Renforcement l'approche participative et de la gouvernance locale:

La mise en œuvre de la gouvernance locale et de la décentralisation en Tunisie a considérablement évolué depuis 2011. Au cours des dernières années, la Tunisie a fait d'importants progrès vers la décentralisation en œuvrant à la consolidation de la démocratie participative. Dans ce contexte, il est possible de mentionner certaines de ces réalisations appuyant cette approche, notamment :

- La consécration constitutionnelle de la décentralisation par la mise en place du Conseil des Régions et des Districts au sein de la constitution du 25 juillet 2022.
- La Publication de données ouvertes relatives au travail municipal à travers une plateforme électronique dédiée aux données ouvertes au niveau local collectiviteslocales.gov.tn,
- Développement d'une plateforme de données ouvertes destinée aux municipalités « openbaladiati.tn » par l'association « Onshor ».

Compte tenu de l'importance de la participation du public et du degré de son influence sur la prise de décision, la préparation et la mise en œuvre des politiques publiques, le gouvernement tunisien a mis en place plusieurs mécanismes consacrés à l'approche participative, tels que :

- Le développement d'un système électronique intégré destiné aux plaintes (A-citoyen). Il s'agit d'un portail dédié à l'interaction entre l'administration et des usages, et qui contient spécialement de différentes méthodes de communication répondant aux besoins des citoyens en leur permettant de présenter des pétitions et des propositions en ligne <https://www.e-people.gov.tn/>
- Promulgation du décret gouvernemental n° 2018-328 du 29 mars 2018 relatif à l'organisation des consultations publiques.
- Mettre en ligne de la deuxième version du portail de participation du public <http://www.e-participation.tn/>, qui comprenait un espace élargi visant à impliquer davantage les citoyens dans les affaires publiques en leur permettant de participer électroniquement aux consultations publiques, de déposer et d'échanger des propositions et des idées et en discutant de divers sujets liés aux politiques publiques.
- Publication de 3 circulaires relatifs à la participation citoyenne: publication du circulaire n° 2011-12 sur

l'implication des usagers de l'administration dans l'évaluation des services publics, du circulaire n° 2011-13 sur la mise en œuvre de l'approche participative dans le rapprochement des services de base, et le circulaire n° 2011-14 portant sur la qualité de la législation.

- Activer le rôle des jeunes dans les diverses régions de la République dans la formulation et le suivi de la mise en œuvre des politiques publiques et trouver des mécanismes pratiques leur permettant d'exprimer leurs aspirations et leurs préoccupations et de faire entendre leur voix et leurs propositions sur les questions et les problèmes les concernant. Dans ce contexte, des conseils locaux pilotes de la jeunesse ont été mis en place comprenant des représentants de la société civile et des autorités publiques avec une présence distinguée des jeunes. Cinq conseils locaux de jeunes modèles ont été créés à Kasserine, Ben Guerden, le Kef, Testour et Ibn Khaldoun.

Au cours du quatrième plan d'action du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert, des travaux ont été réalisés sur l'élaboration de « Plans d'action jeunesse », visant à développer des projets innovants afin de renforcer la participation des jeunes aux affaires locales. L'élaboration de la mise en œuvre de ces plans reposait sur l'adoption d'une voie participative basée sur le principe de cocréation entre les jeunes citoyens, les municipalités et les structures locales intéressées par les affaires de la jeunesse dans 12 municipalités (Hammam chatt, Gabes, Dar chaaben El Fahri, Zriba, Zaouiet Sousse, Carthage, Mitlaoui, Sidi Bourouis, Tbarsok, Ghzela, Enfidha, Bechri Fatnassa Negga.

- Lancer des initiatives de Gouvernement Ouvert dans certaines municipalités, telles que l'Initiative de Partenariat pour un Gouvernement Ouvert au niveau national, en adoptant la même voie participative. La particularité de cette initiative consiste à permettre aux municipalités d'inclure des engagements plus conformes aux particularités et aux exigences de la région et de promouvoir la participation des citoyens au contrôle et à la mise en œuvre de ces engagements. Des plans d'action pour le Gouvernement Ouvert ont été élaborés dans les municipalités d'Ergueb, Carthage, Hammam chatt, Gabes, Dar chaaben El Fihri, Zriba, Zaouiet Sousse et Esouassi. Dans le cadre de la mise en œuvre du quatrième plan d'action du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert, des travaux ont été réalisés pour accompagner la mise en œuvre de certains engagements de ces plans d'action en élaborant des plans de communication en fonction des exigences et des caractéristiques des municipalités impliquées dans l'initiative, en plus de développement d'une identité visuelle spécifique à chaque municipalité pour faciliter le processus de communication.



4. La bonne gestion des ressources financières et des ressources naturelles de l'État:

Parmi les initiatives les plus importantes réalisées pour une gouvernance de la gestion des ressources financières et naturelles de l'État, on peut citer ce qui suit :

- Développement du portail de données ouvertes dans le secteur des hydrocarbures et des mines dans le but de renforcer la transparence dans ce secteur en publiant toutes les informations et données relatives aux investissements dans ce domaine. Le portail permet également la publication des accords relatifs à l'exploration, la recherche et l'exploitation dans le domaine des hydrocarbures en Tunisie, ainsi que la publication des contrats de participation et des contrats de partage de production conclus entre l'investisseur et l'État tunisien.

Le portail susmentionné comprend également de nombreux documents contractuels liés au secteur minier afin de rendre plus transparent le système de gestion dans le secteur minier.

- Des avancées en matière de réponse aux différentes conditions et procédures exigées pour préparer l'adhésion de la Tunisie à l'Initiative internationale pour la transparence dans les industries extractives, et ce en nommant un coordinateur national qui supervisera le processus d'adhésion à l'initiative et la tenue d'élections des représentants de la société civile au Conseil des parties prenantes et la détermination de sa composition. Il s'agit d'une étape importante menant à la réalisation dudit processus, d'autant plus qu'il ressort des expériences comparées que de nombreux pays hésitent à s'engager dans l'initiative en raison d'un désaccord sur les critères et les procédures de sélection des représentants de la société civile au Conseil des parties prenantes.
- Développement de la première version du portail du budget ouvert qui permet de faciliter l'accès des citoyens aux informations liées au budget et de consacrer la transparence financière en publiant des données et des indicateurs financiers liés aux ressources et aux dépenses de l'État, des comptes du Trésor et des institutions publiques à caractère
- Développement de la première version du portail du budget ouvert qui permet de faciliter l'accès des citoyens aux informations liées au budget et de consacrer la transparence financière en publiant des données et des indicateurs financiers liés aux ressources et aux dépenses de l'État, des comptes du Trésor et des institutions publiques à caractère administratif. Au cours du quatrième plan d'action du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert, des travaux ont été lancés pour développer ce système

III. 5ème plan d'action national du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert 2023-2025

1. La voie adoptée pour la préparation du cinquième plan d'action national du Partenariat pour un

Gouvernement Ouvert :

Lors de la préparation du cinquième plan d'action national pour le Partenariat pour un Gouvernement Ouvert, une approche participative a été adoptée dans toutes les étapes préparatives. Dans ce contexte, des consultations publiques ont été organisées en deux phases en utilisant tous les moyens de communication disponibles pour recueillir les propositions des citoyens, des associations de la société civile, des organisations non gouvernementales et des structures publiques sur les projets et les réformes qui peuvent être inclus dans le plan d'action, et qui doivent être liés aux principaux axes du Gouvernement Ouvert. Dans ce cadre, Le Comité consultatif mixte chargé de la préparation et du suivi de la mise en œuvre du cinquième plan d'action national du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert a joué un rôle important.

1. Modification de la composition du Comité consultatif mixte en charge de la préparation et du suivi de la mise en œuvre du cinquième plan d'action national du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert (PGO) 2023-2025

Afin de rendre le travail du Comité consultatif mixte chargé du programme de Partenariat pour un Gouvernement Ouvert plus efficace et efficient, qui continuera à superviser la préparation et la mise en œuvre du cinquième plan d'action national pour le Partenariat pour un Gouvernement Ouvert, un changement a été apporté à la composition de ses membres représentant l'administration et les structures publiques. Cinq représentants ont été remplacés pour donner au comité une plus grande efficacité dans le suivi de la mise en œuvre du plan d'action national, et ce qu'il exige en termes de présentations de propositions et de solutions requises aux problèmes posés.



Les nouveaux membres ont été inclus en raison de la nature des tâches qui leur ont été confiées, ce qui contribuera à améliorer la mise en œuvre des engagements inclus dans le cinquième plan d'action national du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert, tandis que les mêmes membres représentant la société civile ont été retenus surtout qu'ils ont été sélectionnés selon une voie respectant le principe de transparence dans la création de ce comité et ouvre la voie aux différentes composantes de la société civile de devenir membres de ce comité.

2. Première Phase de la consultation nationale élargie sur le cinquième plan d'action national du Partenariat pour une Gouvernance ouverte

Au cours de la première phase de la consultation nationale élargie sur les réformes proposées dans le cadre du cinquième plan d'action national, plusieurs mécanismes ont été adoptés afin d'obtenir les propositions et les idées des différents participants à cette consultation, qui sont comme suit :

- **Organisation d'une journée d'information pour annoncer le lancement du processus de préparation du cinquième plan d'action national pour le Partenariat pour un Gouvernement Ouvert 2023-2025**

Dans le but d'annoncer le lancement du processus de préparation du cinquième plan d'action national du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert 2023-2025, une journée d'information a été organisée le 8 février 2023 par l'Unité de l'administration électronique à la présidence du gouvernement en coopération avec l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques.

Cela a permis de présenter l'état d'avancement de la mise en œuvre du quatrième plan d'action national du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert. L'expert indépendant en évaluation chargé de préparer un rapport pour évaluer la mise en œuvre du PGO a également souligné l'importance du processus participatif adopté en Tunisie pour préparer les plans d'action du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert. Il a également souligné qu'il existe un certain nombre d'engagements importants en termes de leur capacité à apporter des changements.

Le programme proposé pour la préparation du cinquième plan d'action national du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert a également été présenté, avec une clarification des mécanismes et de la méthodologie participative à adopter. Dans ce contexte, la première phase de la consultation en ligne a été lancée pour recueillir des propositions sur les engagements qui peuvent être inclus dans le cinquième plan d'action national au cours de la période allant du 8 février au 31 mars 2023.

Un certain nombre de représentants de ministères et d'organismes tels que le Haut Comité du Contrôle Administratif et Financier, l'Instance d'Accès à l'Information et un certain nombre de municipalités ont participé à cette journée. En plus de la participation des représentants de la société civile et des partenaires financiers et techniques au programme du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert

- **La consultation électronique sur le site des consultations publiques**

Dans sa première phase, la consultation électronique a été ouverte sur le site Web des consultations publiques

www.e.participation.tn entre le 8 février 2023 et le 31 mars 2023. Les délais ont été ensuite prolongés jusqu'au 09 mai 2023. Les participants à cette consultation ont été invités à soumettre leurs idées et propositions concernant les projets qu'ils jugent nécessaires et réalisables afin de développer des initiatives et de mener des réformes incarnant les principes du Gouvernement Ouvert conformément aux axes proposés dans le cadre de la consultation.

- **Organisation d'ateliers dans un certain nombre de régions**

Des consultations publiques ont été organisées dans un certain nombre de régions afin d'élargir le nombre de participants et de compiler le plus grand nombre de propositions pouvant être incluses dans la version initiale du plan d'action. Ces consultations ont été organisées sur la base d'ateliers auxquels ont participé un certain nombre de cadres de certaines municipalités dans ces régions, des représentants d'associations actives dans le domaine du Gouvernement Ouvert et des représentants de certaines structures publiques des régions concernées. Ces ateliers ont été organisés comme suit :

- Un atelier s'est tenu à Gafsa le 3 mai 2023, avec la participation des municipalités de Gafsa, Metlaoui, El ksar et Mdhila.
- Un atelier s'est tenu à Kairouan le 4 mai 2023, avec la participation de la municipalité de Kairouan, Oueslatia, Bouhajla et Hafouz.
- Un atelier dans la région du Kef le 9 mai 2023, avec la participation des municipalités du Kef, Tajerouine, Nebr, Al Sers et Bahra.



- **Organisation d'un atelier pour présenter les résultats de la première phase de la consultation nationale élargie**

Le 12 mai 2023, un atelier a été organisé pour présenter les résultats de la première phase de la consultation nationale dans le cadre de la préparation du cinquième plan d'action national du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert. Cet atelier a réuni des représentants de nombreuses structures et organismes publics, des militants de la société civile et des institutions partenaires du PGO pour un Gouvernement Ouvert afin de présenter et de discuter de la liste des



propositions recueillies au cours de la première phase de la consultation publique et d'identifier les engagements prioritaires qui peuvent être inclus dans la version initiale du plan d'action.

- **Adresser des correspondances officielles à l'attention des divers ministères et structures publiques pour soumettre leurs propositions sur les projets qui peuvent être inclus dans ce plan.**

Afin d'obtenir les propositions et les idées de divers catégories des participants, des correspondances officielles ont été envoyées à divers ministères et structures publiques pour soumettre leurs propositions de projets et de réformes pouvant être inclus dans le cinquième plan d'action national du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert.

Les mécanismes adoptés dans la première phase de la consultation publique ont permis la compilation d'un certain nombre de propositions (plus de 320 propositions), qui représentaient l'objectif des travaux du comité consultatif mixte chargé du suivi de l'élaboration et de la mise en œuvre de ce plan. Dans ce contexte, une série de séances de travail ont été organisées, où les membres du comité consultatif ont été répartis en trois équipes afin d'étudier les propositions, de les évaluer et de les trier pour préparer la version initiale du plan d'action. Chaque équipe a trié les propositions relatives à l'un des axes du Gouvernement Ouvert dans le cadre d'une séance de travail. Les séances de travail des équipes ont été réparties comme suit :

- 23 mai 2023 : La séance de travail dédiée à la thématique de la transparence et la gouvernance des ressources naturelles.
- 24 mai 2023 : La séance de travail dédiée à la thématique de l'intégrité et la numérisation des services administratifs.
- 25 mai 2023 : La séance de travail dédiée à la thématique de la participation publique et le Gouvernement Ouvert au niveau local.

Au cours de ces séances, les propositions recueillies ont été triées, étudiées et classées selon les critères suivants :

- **La spécificité** : la possibilité d'identifier clairement la problématique à résoudre, les actions et procédures à mettre en œuvre et la description des résultats attendus de l'exécution de l'engagement ;
- **La mesurabilité** : la possibilité de ventiler chaque engagement en phases temporelles, de sorte à faciliter le suivi de l'avancement de son implémentation ;
- **Le responsable de l'engagement** : la possibilité de désigner la partie responsable de la mise en œuvre de l'engagement ainsi que les différents autres intervenants ;
- **La pertinence** : la relation entretenue avec les valeurs du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert, à savoir la

transparence, la redevabilité et la participation ;

- **Défini dans le temps** : engagement réalisable en deux ans : exécutable en deux ans, avec possibilité d'établir un calendrier d'exécution sur deux ans, ventilé en étapes claires et précises ;
- **L'impact potentiel** : l'évaluation du changement attendu de la mise en œuvre de l'engagement.

Les travaux du Comité consultatif se sont poursuivis par la suite en examinant toutes les propositions émanant de chaque équipe et en y apportant les modifications nécessaires lors d'une séance de travail à distance tenue le 12 juin 2023, qui a permis le maintien d'une liste initiale de vingt-huit (28) propositions pour les différents axes du Gouvernement Ouvert.

3. Deuxième phase de la consultation nationale élargie sur le cinquième plan d'action national du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert.

Après avoir arrêté la version initiale du cinquième plan d'action national du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert par le comité consultatif mixte, il a été soumis à consultation lors d'une deuxième session afin d'identifier les propositions prioritaires et de les inclure dans la version finale du plan d'action.

Dans ce cadre, la même approche a été adoptée lors de la première phase de la consultation en se basant sur le site web des consultations publiques www.e.participation.tn au cours de la période du 13 juin au 25 juin 2023. Le comité a ensuite poursuivi ses travaux en organisant deux réunions en ligne les 12 juillet 2023 et 24 août 2023 pour déterminer la liste finale des engagements à inclure dans le cinquième plan d'action national du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert.

4. Atelier sur la cocréation des engagements du cinquième plan d'action national du "Partenariat pour un Gouvernement Ouvert"

Dans le cadre de la poursuite du processus participatif dans la préparation du cinquième plan d'action national pour le Partenariat pour un Gouvernement Ouvert 2023-2025, un atelier a été organisé le 20 septembre 2023 à Tunis pour discuter et enrichir le contenu de la liste des engagements à inclure dans le plan d'action. L'atelier a réuni des représentants d'un certain nombre de structures et d'organismes publics, des militants de la société civile et des institutions partenaires du programme de Partenariat pour un Gouvernement Ouvert en Tunisie.

5. L'importance du site web du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert en Tunisie

Parmi les mécanismes de communication les plus importants qui sont adoptés dans ce cadre de la préparation du

cinquième plan d'action national du PGO figure le site web du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert en Tunisie <http://www.ogptunisie.gov.tn> qui comprend les activités et les nouvelles de ce programme, les plans d'action du PGO, les procès-verbaux des réunions, la composition des comités de pilotage, des rapports d'évaluation et les divers engagements et projets qui ont été réalisés dans le cadre du programme de Partenariat pour un Gouvernement Ouvert en Tunisie.



2. Le rôle de la société civile dans la préparation du cinquième plan d'action national du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert

L'approche participative est l'un des principes fondamentaux sur lesquels repose l'initiative de Partenariat pour un Gouvernement Ouvert et le pilier de sa mise en œuvre et de son succès.

Ce concept nécessite de propulser et de consolider le partenariat actif entre les structures publiques et les organisations de la société civile dans le développement des différents engagements contenus dans les plans d'action et le suivi de leur mise en œuvre.

Dans ce contexte, les associations et organisations de la société civile représentées au sein du comité consultatif mixte chargé de la préparation et du suivi de la mise en œuvre du plan d'action ont contribué aux différentes étapes de la préparation du cinquième plan d'action du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert. Un certain nombre d'autres associations ont été également impliquées dans la

préparation de ce plan en organisant une vaste consultation publique parallèlement à la tenue d'une série de consultations régionales à cette fin.



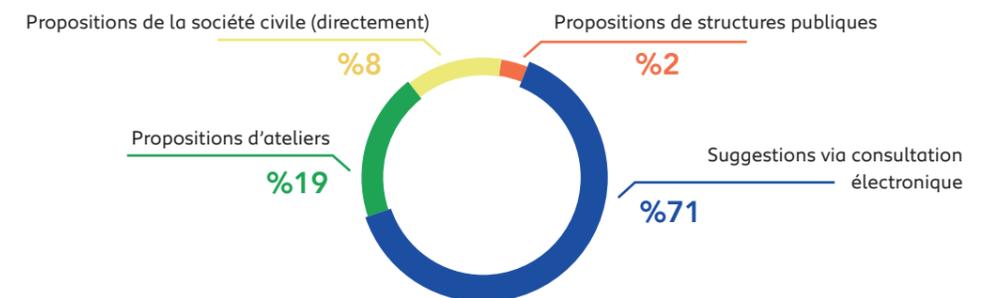
1. La consultation publique élargie liée à la préparation du cinquième plan d'action du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert

Le 8 février 2023, l'unité de l'administration électronique a annoncé le lancement du processus de préparation du cinquième plan d'action national pour le Partenariat pour un Gouvernement Ouvert 2023-2025.

Cette annonce s'est accompagnée par l'organisation d'une vaste consultation publique en ligne via le portail de participation publique pendant 3 mois, du 8 février 2023 au 9 mai 2023, dans le but de compiler les propositions des citoyens et de la société civile afin de présenter des idées et des initiatives visant à incarner les principes du Gouvernement Ouvert. Le nombre total de propositions s'élève à 320 réparties comme suit :

- Propositions via le portail e-Participation : 227 propositions,
- Propositions d'ateliers au niveau régional : 60 propositions,
- Propositions de la société civile par e-mail : 25 propositions
- Propositions des structures publiques : 8 propositions.

Propositions générées par la consultation nationale





2. Consultations régionales liées à la préparation du cinquième plan d'action du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert

Dans le but de consulter et de dialoguer sur les projets d'engagement qui peuvent être inclus dans le cinquième plan national du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert, une série de consultations régionales ont été organisées respectivement dans les gouvernorats de Gafsa, Kairouan et Kef les 3, 4 et 9 mai 2023. Ces réunions ont été caractérisées par la participation importante d'associations et d'organisations de la société civile, où le nombre de participants a dépassé environ 70 participants répartis par gouvernorat comme suit : 29 participants de Gafsa, 24 participants de Kairouan et 21 participants du Kef. Des membres du comité de pilotage en charge du programme du PGO ont participé aux différentes consultations en fournissant diverses interventions sur le rôle de la société civile dans le cadre du programme de Partenariat pour un Gouvernement Ouvert, en tenant compte de la spécificité de chaque partie, dans le but de recueillir le plus grand nombre de propositions conformes aux besoins et aux aspirations des citoyens.

Lors de la consultation régionale dédiée au gouvernorat de Gafsa, par exemple, l'accent a été mis sur la contribution de la société civile à la conception et à la réalisation de divers engagements liés aux domaines de l'énergie et des mines depuis 2014.

En ce qui concerne la consultation régionale dans le gouvernorat de Kairouan, les représentants de la société civile se sont concentrés sur les ressources en eau en raison des difficultés rencontrées dans la région. Ils se sont également concentrés sur la disponibilité et la qualité des services publics en général.

En ce qui concerne la consultation régionale au Kef, l'accent a été mis sur l'expérience de la municipalité du Kef dans le domaine du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert. Cette dernière a rejoint cette initiative mondiale et s'est engagée à préparer et à mettre en œuvre un plan d'action sur les deux années 2021-2023. Ce plan contenait 17 engagements liés au renforcement de l'intégrité, à l'appui à la gestion participative et à la modernisation, et à la contribution à l'amélioration des services publics de la municipalité en coordination avec la société civile, qui a été présente dans toutes les étapes, qu'elles soient liées à la préparation, à la mise en œuvre, au suivi ou à l'évaluation.

3. Présentation des propositions à inclure dans le cinquième plan d'action du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert :

Les associations ont soumis 25 propositions par e-mail dans le cadre de la consultation publique élargie liée à l'élaboration du cinquième plan d'action du PGO, soit 8% du total des propositions soumises lors de la première phase de la consultation, sans compter les propositions reçues via le portail de la participation électronique.



Propositions de l'Association Tunisienne pour la Gouvernance Locale :

- L'inclusion d'un engagement relatif à la transparence financière.
- Mener des campagnes de sensibilisation et d'information sur la participation électronique sur les portails en adoptant de multiples supports (forums, brochures, sessions médias.....).
- Travailler avec la direction de la fiscalité pour identifier une liste de données publiques à publier auprès du public dans le cadre de l'accès à l'information et de la transparence, telles que : le nombre des imposables par sexe et par secteur d'activité. Par conséquent, une proposition a été faite concernant l'exploitation de ces informations dans le cadre de la recherche et de l'éducation sur la responsabilité fiscale.
- Mener des campagnes de sensibilisation aux droits des femmes dans le but de résister à la violence à leur égard et de renforcer leur rôle dans la société.
- Rendre l'initiative de Partenariat pour un Gouvernement Ouvert plus visible, en particulier auprès des jeunes et au niveau local.
- Simplifier et numériser les services fournis aux investisseurs.

Propositions de l'Association Tunisienne des Contrôleurs Publics

- Mise en place d'un cadre juridique développé compatible avec le programme de l'administration électronique et de la gouvernance ouverte.
- Développer des applications mobiles et des sites web pour faciliter l'accès aux services gouvernementaux centrés sur les besoins du citoyen, de l'institution et de l'administration.
- Développer des services administratifs en ligne pour la gouvernance des entreprises publiques tout en établissant un cadre juridique lié à leur gouvernance.
- Lancement d'un portail électronique pour divers services gouvernementaux et administratifs, qui permettra à un groupe de citoyens d'accéder facilement et efficacement aux services administratifs en ligne. Cela s'ajoute à l'appel à l'utilisation du système « Injaz », qui est un système national de suivi et d'évaluation des projets et programmes publics et de leur diffusion auprès du public.
- La mise en œuvre effective du système de numérisation des voies de distribution préparé par le ministère du Commerce, qui contribue au contrôle des voies de distribution, à la lutte contre la contrebande et le monopole, et au développement d'une application sur la gouvernance des établissements publics.

4. Participation à diverses réunions organisées par l'Unité de l'administration électronique pour discuter des engagements à inclure

Des représentants de la société civile ont participé à



toutes les réunions et ateliers organisés par l'unité de l'administration électronique pour discuter des engagements à inclure dans le cinquième plan d'action du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert. Cette participation a été positive et constructive.

Cette dernière a été liée à la participation à la journée d'information organisée le 8 février 2023 pour annoncer le lancement du processus de préparation du cinquième plan d'action national pour le Partenariat pour un Gouvernement Ouvert. Dans ce contexte, un représentant de la société civile et un membre du comité consultatif mixte chargé du suivi de la préparation et de la mise en œuvre du quatrième plan d'action national du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert présenteront le rôle joué par la société civile et présenteront ses différentes contributions au cours de la préparation et de la mise en œuvre du quatrième plan d'action national.

Des représentants de diverses associations de la société civile ont également participé à une série de réunions organisées par l'unité de l'administration électronique afin d'étudier d'avantage les propositions recueillies et d'identifier les propositions qui seront incluses dans la version initiale du plan d'action selon des critères qui seront fixés à cet effet, comme suit :

- 23 mai 2023 : Etude des propositions sur la thématique de la transparence et de gouvernance des ressources naturelles.
- 24 mai 2023 : Etude des propositions liées à la thématique de la redevabilité et de la digitalisation des services administratifs,
- 25 mai 2023 : Etude des propositions liées à la thématique de la participation publique et de Gouvernement Ouvert au niveau local.

Des membres de la société civile ont également participé à

l'atelier organisé par l'unité de l'administration électronique en partenariat avec le programme de soutien aux pays africains francophones dans le domaine du Gouvernement Ouvert dans sa deuxième version PAGOF 2 qui s'est tenu le 12 mai 2023 pour présenter les résultats de la première phase de la consultation nationale pour préparer le cinquième plan d'action national du PGO.

Il convient également de noter que des associations de la société civile ont participé aux réunions du comité consultatif mixte chargé du programme de PGO :

Une réunion à distance le 12 juin 2023 pour examiner la liste des propositions qui ont été triées sur la base des résultats de la première phase de la consultation publique émanant des séances de travail des groupes de travail tenues les 23, 24 et 25 mai 2023,



IV. Engagements inclus dans le cinquième plan d'action national du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert



AXE N°1



**LA TRANSPARENCE
ET LA GOUVERNANCE
DES RESSOURCES
NATURELLES**

Engagement 1

Consécration de la transparence financière



2023 - 2025	
Structure/Parties concernées	Ministère en charge des Finances (Ministère des Finances)
Enoncé de l'engagement	
<p>La transparence financière et fiscale est un pilier essentiel pour la consécration des principes du Gouvernement Ouvert et un mécanisme de renforcement de l'intégrité, de lutte contre la corruption et de redevabilité dans le but de rationaliser la gestion des finances publiques. Cela nécessite l'adoption d'un certain nombre de mécanismes et de procédures afin de les renforcer davantage et de les consacrer au niveau de la gestion des ressources financières de l'État.</p> <p>Dans ce contexte, cet engagement vise à renforcer la transparence en matière de gestion des ressources financières de l'État en :</p> <ul style="list-style-type: none"> Développant une nouvelle version du portail du budget ouvert (MIZANIATOUNA) conforme aux dispositions de la nouvelle loi organique du budget n° 2019-15, qui repose principalement sur la préparation et l'exécution du budget de l'État selon la méthodologie de gestion par objectifs, permettant de prendre connaissance des données détaillées du budget de l'État (les ressources selon leur source et les dépenses selon les tâches, les programmes, les sous-programmes, les unités opérationnelles, les activités et la nature des dépenses), Améliorant la version actuelle du budget du citoyen : <ul style="list-style-type: none"> Préparer le budget de l'État dans un format simplifié pour que tous les citoyens le comprennent et puissent en prendre connaissance. Présenter ce budget sous une forme qui répond aux besoins des personnes ayant des besoins spécifiques. La possibilité d'accéder automatiquement aux données temporaires du rapport de clôture du budget et des rapports de son exécution mensuels, trimestriels et semestriels. 	
Problématique posée	<p>Malgré la compatibilité du système financier avec les normes et spécifications internationales en matière de transparence financière et de la disponibilité et de l'échange d'informations.</p> <ul style="list-style-type: none"> Les mécanismes développés au niveau pratique sont toujours au-dessous des aspirations des différentes parties prenantes et du citoyen, car ils ne prennent pas en compte les besoins de tous ceux qui s'intéressent aux finances publiques, en plus de l'efficacité limitée des outils développés visant à améliorer la transparence financière. Le manque constaté par certaines organisations au niveau du respect des délais de publication de certains rapports n'a pas été évité.
Objectifs de la mise en œuvre de l'engagement/résultats escomptés	<p>Consacrer la transparence financière en :</p> <ul style="list-style-type: none"> Développant la version actuelle du portail du budget ouvert conformément aux orientations stratégiques et à la vision du ministère et aux aspirations de la société civile, en facilitant l'accès aux données publiques relatives aux finances publiques, et à l'exécution du budget de l'État et en la mettant à la disposition du public dans un format ouvert, ce qui permettra sa réutilisation et son exploitation par les utilisateurs. Fournissant une version simplifiée du budget compréhensible par le citoyen, tout en tenant compte des personnes ayant des besoins spécifiques. Fournissant la possibilité d'accéder automatiquement aux données préliminaires et temporaires du rapport de clôture du budget.
Comment cet engagement contribuera-t-il à résoudre le problème/ comment contribuera-t-il au changement ?	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer la transparence financière et lutter contre la corruption et le détournement de fonds publics, Promouvoir l'accès et la réutilisation des données publiques relatives au budget public. Mettre en place des mécanismes pratiques et faciles permettant aux citoyens de les utiliser pour prendre connaissance de la voie de la préparation et de l'exécution du budget de l'État et de son suivi. Éviter le manque enregistré au niveau de la publication de certains des rapports requis.
Comptabilités avec les axes fondamentaux ?	<ul style="list-style-type: none"> Consacrer la transparence en facilitant l'accès à l'information en matière de gestion des ressources financières et en publiant des rapports en temps opportun. Renforcer la redevabilité en établissant des mécanismes effectifs de suivi de la façon dont les ressources financières publiques sont gérées.
Sources de financement/ connexion avec d'autres programmes et politiques	<ul style="list-style-type: none"> La Banque Mondiale (BM) pour le financement du développement d'une nouvelle version du portail du budget Ouvert (MIZANIATOUNA) Le Forum civil pour un partenariat de Gouvernement Ouvert (Forum Civil OGP) en termes de financement du processus de préparation du budget de l'État dans un format simplifié que tous les citoyens peuvent en prendre connaissance tout en prenant en considération ceux qui ont des besoins spécifiques.

Calendrier et étapes de mise en œuvre	Etapes	Echéances de mise en œuvre
	Développer une nouvelle version du portail du budget ouvert (MIZANIATOUNA)	
	Concevoir, développer et tester le portail La première phase liée au budget de l'Etat	Décembre 2023
	Activer le portail en ligne (première étape)	Mars 2024
	Conception, et développement du portail en ligne (le reste des étapes : budgets institutionnels, budgets municipaux, dépenses sociales, ...) et test du portail et sa mise en ligne.	Décembre 2024
Renforcer l'ouverture des données liées aux finances publiques		
	Préparer le budget simplifié de l'État pour les citoyens et les personnes ayant des besoins spécifiques.	Décembre 2024
Point focal		
Responsable du suivi de la mise en œuvre de l'engagement	Mr. Assad Al-Khalil	
Qualités et organismes employeurs	Directeur Général au Ministère chargé des Finances	
Adresse(s) électronique(s)	akhalil@finances.tn assad.khalil71@gmail.com	
Parties intervenantes	Acteurs gouvernementaux	Divers ministères
	Acteurs non gouvernementaux	- Forum civil OGP - Société civile active dans le domaine des finances publiques

Renforcer la transparence financière et lutter contre la corruption

Engagement 2

Le système de recouvrement des frais d'exploitation du domaine public hydraulique



2023 - 2024	
Structure/Parties concernées	Bureau d'évaluation et de recherche sur l'eau au ministère de l'Agriculture, des Ressources hydrauliques et de la Pêche
Enoncé de l'engagement	
Cet engagement a pour objectif de développer le service de recouvrement et de suivi des frais d'exploitation du domaine public hydraulique, en le rendant plus accessible aux citoyens. Cela se fera par la mise en place d'un système d'information électronique permettant de régler les frais et de suivre la situation financière et technique des exploitants. Ce système facilitera également l'échange d'informations entre les services du ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche impliqués dans ce processus. Ainsi, il contribuera à résoudre plusieurs défis en adoptant une approche basée sur la transparence et la redevabilité, tout en simplifiant les démarches pour les citoyens et en renforçant le droit d'accès à l'information pour les exploitants (personnes physiques ou morales) ainsi que pour les organisations gouvernementales et non gouvernementales.	
Problématique posée	<ul style="list-style-type: none"> • Difficulté à suivre le processus de recouvrement des frais d'exploitation du domaine public hydraulique dans 24 gouvernorats en raison de la répartition des autorisations d'exploitation pour certaines personnes (physique ou morale) • La problématique de la mise à jour des informations (changement d'adresse, changement des titres de propriété, La problématique de la mise à jour des informations (changement d'adresse, changement des titres de propriété, changement de type d'exploitation...) pose des problèmes de recouvrement des frais (anciens frais cumulés) pour certaines personnes (physiques ou morales). • Outre l'enregistrement de perte des mandats auprès de certains exploitants, Le processus de recouvrement de certains frais et arriérés qui s'effectue de manière traditionnelle par le biais de mandats postaux ne contient pas d'informations détaillées par exploitation, ce qui rend difficile le téléchargement et la mise à jour des informations liées au recouvrement auprès de l'administration. • Manque de ressources humaines et matérielles pour suivre et vérifier le processus de recouvrement au niveau des 24 gouvernorats, • Le problème d'obtention de certaines personnes (physiques ou morales) de nouvelles autorisations sans paiement ou rééchelonnement de leurs arriérés.
Objectifs de la mise en œuvre de l'engagement/résultats escomptés	<ul style="list-style-type: none"> • Faciliter le processus de recouvrement et son rapprochement des exploitants. • Exhorter et sensibiliser les exploitants dans les régions à payer les frais ou les arriérés en les informant et en les rappelant par des moyens faciles. • Simplifier le processus de contrôle et de suivi du recouvrement des frais et des arriérés conformément aux exigences des services intervenants. • Veiller à rendre transparent et renforcer le processus d'accès à l'information pour les exploitants, en particulier lors du suivi de leur situation financière et technique. • Veiller à protéger les exploitants conformément aux exigences de la loi organique n° 2004-63 du 27 juillet 2004 relative à la protection des données publiques et à caractère personnel. • Fournir des informations statistiques actualisées et détaillées sur l'état du recouvrement des frais et des dettes encourues relatifs à l'exploitation du bien public de l'eau. • Fournir des données mises à jour de manière simple et rapide au système d'information spécialisé dans la gestion des autorisations de recherche/ d'exploitation.
Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème/ comment contribuera-t-il au changement	<ul style="list-style-type: none"> • Ce système d'information contribuera au renforcement des mécanismes de gouvernance publique en matière de suivi et de contrôle des processus de recouvrement des frais d'exploitation du bien public de l'eau grâce à la disponibilité d'informations statistiques actualisées et détaillées, ce qui permettra d'améliorer les ressources financières de l'État. • Surmonter les nombreuses difficultés et problèmes liés au recouvrement des frais d'exploitation des ressources hydrauliques, cela aura un impact positif sur le bien-être des citoyens. • Améliorer la relation entre le citoyen et les services du ministère de l'Agriculture, des Ressources hydrauliques et de la Pêche, notamment en matière d'exploitation du domaine public hydraulique. • Renforcer l'efficacité et l'efficacé en matière d'exploitation du domaine public hydraulique et lutter contre la corruption, soutenant ainsi la transparence et l'intégrité dans ce secteur.

Comptabilité avec les axes fondamentaux	Transparence et intégrité : L'engagement contribuera à renforcer la transparence et l'intégrité en matière d'exploitation du domaine public hydraulique en renforçant les mécanismes de gouvernance, de suivi et les mécanismes de suivi du processus de recouvrement des frais d'exploitation des ressources hydrauliques. Développer davantage les services électroniques destinés au citoyen et les rapprocher des bénéficiaires (personne physique ou morale ayant une activité agricole/ industrielle/ mise en conserve / extraction de sable/exploitation temporaire).	
Sources de financement/ connexion avec d'autres programmes et politiques	L'Agence Allemande de Coopération Internationale « GIZ »	
Calendrier et étapes	Etapes	Echéances de mise en œuvre
	Mise en place d'un groupe de travail multipartite au sein du ministère de l'Agriculture pour suivre le développement du système reliant les commissariats régionaux pour le développement agricole, tout en identifiant les besoins fonctionnels du système et en discutant et sélectionnant ses moyens techniques.	Jan - Juin 2021
	Achèvement de la première étape de la gestion des données publiques et personnelles	20 janvier 2022
	Achèvement de la deuxième phase de la gestion financière du recouvrement	Décembre 2023
	Exploiter le système dans sa phase pilote	Mars 2024
	Achèvement de la mise en relation des informations avec un autre système d'information pour la gestion administrative interne	Novembre 2024
Évaluation du système d'information électronique en ligne pour le recouvrement des frais d'exploitation du bien public de l'eau.	Décembre 2024	
Point focal		
Responsable du suivi de la mise en œuvre de l'engagement	- Mme Nadia Ajala - Mr. Alaa eddine Gatri	
Qualités et organismes employeurs	- Directeur du Bureau de l'évaluation et des recherches hydrauliques - Ingénieur principal, Bureau de l'évaluation et des recherches hydrauliques.	
Adresse(s) électronique(s)	nadia.ajala@iresa.agrinet.tn Gatri.alaa.eddine@gmail.com	
Parties intervenantes	Acteurs gouvernementaux	- Commissariats régionaux pour le développement agricole, - Direction Générale des Ressources Hydrauliques au sein du Ministère de l'Agriculture, - La Direction Générale de la Gouvernance au sein du Ministère de l'Agriculture.
	Acteurs non gouvernementaux	

Engagement 3

Le système de gestion des demandes des autorisations de recherche et d'exploitation du domaine public hydraulique



2023 - 2025	
Structure/Parties concernées	Bureau d'évaluation et des recherches hydrauliques au sein du ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche.
Enoncé de l'engagement	
Cet engagement vise à développer le système administratif public en charge du traitement des demandes et des autorisations de recherche et d'exploitation du domaine public hydraulique. Il s'agit de mettre en place un système d'information électronique, remplaçant l'organisation administrative traditionnelle fondée sur la communication directe et les documents papier dans l'ensemble des procédures. Ce système vise à accélérer le traitement des demandes d'autorisations et à protéger les données personnelles des demandeurs, et à améliorer l'accès à l'information, tout en consolidant le principe de transparence.	
Problématique posée	<ul style="list-style-type: none"> Le processus de compilation des demandes et de leurs annexes techniques qui ont été envoyés aux parties et aux services techniques concernés par le suivi et l'étude, nécessite beaucoup de temps parce qu'il couvre tous les gouvernorats. La difficulté à suivre l'état d'avancement des dossiers dans leurs parcours administratifs et entravant ainsi la réponse à certains citoyens demandeurs d'autorisations. Problèmes de prise de contact avec les demandeurs d'autorisations pour pouvoir compléter leurs dossiers en cas de manque de certains des documents requis. Manque de ressources humaines et matérielles dédiées à la gestion administrative des dossiers par les services et structures intervenantes et difficulté à stocker et documenter les dossiers des demandes et la gestion des archives pendant plus de cinq ans, Problèmes de mise à jour de la base de données commune relative à l'état des ressources hydrauliques au sein des services du ministère de tutelle, Réception et gestion des demandes d'autorisations par des méthodes administratives traditionnelles financièrement coûteuses (encre, papier et ses accessoires).
Objectifs de la mise en œuvre de l'engagement/résultats escomptés	<ul style="list-style-type: none"> Généraliser l'utilisation du système d'information pour gérer les demandes et des autorisations des recherche/exploitation du domaine public hydraulique auprès des administrations et les intervenants, accélérant ainsi le processus d'examen de ces demandes. Faciliter et accélérer le processus de réponse aux demandes d'autorisations et réduire les délais qui leur sont impartis. Simplifier le processus de suivi de l'état d'avancement de la demande par les administrations intervenantes et surmonter la difficulté de suivi auprès des bénéficiaires des services. Renforcer l'efficacité et l'efficacité du travail administratif et soutenir la gouvernance de la gestion des ressources publiques hydrauliques. Fournir des solutions pratiques qui contribuent à surmonter les nombreux problèmes liés aux demandes et autorisations de recherche/exploitation du domaine public hydraulique à travers l'utilisation de documents administratifs papier.
Comment cet engagement contribuera-t-il à résoudre le problème/ comment contribuera-t-il au changement ?	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer l'intégrité dans le secteur public, moderniser la gestion et lutter contre la corruption en matière d'exploitation du domaine public hydraulique, Renforcer l'efficacité et l'efficacité dans l'exploitation des ressources hydrauliques et lutter contre la corruption, soutenant ainsi la transparence et l'intégrité dans ce secteur. Renforcer le travail multipartite participatif au sein de l'administration, ce qui contribue à améliorer la qualité des services administratifs et à répondre aux besoins et aux aspirations des citoyens.
Comptabilités avec les axes fondamentaux ?	<ul style="list-style-type: none"> Transparence et intégrité : L'engagement contribuera à renforcer la transparence et l'intégrité dans le secteur d'exploitation du domaine public hydraulique en renforçant les mécanismes de gouvernance, de suivi et de contrôle du processus d'exploitation du domaine public hydraulique. Développer davantage les services électroniques destinés au citoyen et les rapprocher des bénéficiaires des services d'exploitation du domaine public hydraulique (personne physique ou morale ayant une activité agricole/ industrielle/ mise en conserve / extraction de sable/exploitation temporaire).
Sources de financement/ connexion avec d'autres programmes et politiques	L'Agence Allemande de Coopération Internationale « GIZ »

Calendrier et étapes	Étapes	Echéances de mise en œuvre
	Mettre en place une équipe multipartite au sein du Ministère de l'Agriculture pour assurer le suivi de la réalisation et du développement du système Et la réalisation d'un calendrier pour segmenter le système en fonction de la nature de l'exploitation	Juin - décembre 2022
	Identifier les besoins fonctionnels requis par les commissariats régionaux de l'agriculture	Décembre 2022 - Juin 2023
	Achèvement de la première étape de la gestion des données publiques entre les services administratifs	Sept 2023
	Mettre en place et exploiter le système dans sa phase pilote et organiser des formations au profit des exploitants	Novembre 2023
	Signer les décisions d'octroi des autorisations pour l'exploitation du domaine public hydraulique en passant par le système via la signature électronique	Avril 2024
	Traitement des demandes de la part des commissariats régionaux de l'agriculture en passant par le système et informer les bénéficiaires	Mai 2024
	Mettre en place l'échange instantané d'informations entre le système de gestion des demandes d'exploitation du domaine public hydraulique et le système de gestion électronique des documents et archives du ministère de l'Agriculture	Juin 2024
	Évaluer le système par les différentes parties prenantes et ajuster un plan d'action pour son développement ultérieur.	Janvier 2025
Point focal		
Responsable du suivi de la mise en œuvre de l'engagement	- Mme Nadia Ajala - Mr Alaeddine Al Gatri	
Qualités et organismes employeurs	- Directeur du Bureau de l'évaluation et des recherches hydrauliques - Ingénieur principal, Bureau de l'évaluation et des recherches hydrauliques.	
Adresse électronique	nadia.ajala@iresa.agrinet.tn Gatri.alaa.eddine@gmail.com	
Parties intervenantes	Acteurs gouvernementaux	- Commissariats régionaux pour développement agricole. - Direction Générale des Ressources en Eau au Ministère de l'Agriculture. - La direction générale de la gouvernance au sein du Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche. - Office du Ministère de l'Agriculture- et des Ressources hydrauliques et de la pêche.
	Acteurs non gouvernementaux	

Engagement 4

Renforcement de la transparence au niveau des projets publics



Mai 2023 - Septembre 2024	
Structure/Parties concernées	Association active dans le domaine
<p>Enoncé de l'engagement</p> <p>Cet engagement vise à mettre en place un observatoire des projets publics et des réformes qui se compose de quatre principaux éléments :</p> <ul style="list-style-type: none"> Un mécanisme de collecte et de production de données sur les projets publics et les réformes, leur mise à jour et la vérification de leur exactitude. Un mécanisme de production du savoir fondé sur des données (une analyse fondée sur des preuves et basée sur les données), Une plateforme digitale permettant l'utilisation et le traitement des données pour toutes destinée à toutes les parties, Un espace d'échange et de coopération entre toutes les parties prenantes et tous les initiateurs en matière de données à travers des ateliers et des activités de formation organisés à cet effet. <p>L'observatoire se focalise sur deux types de projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> Au niveau régional : les projets publics dans le gouvernorat de Jendouba en raison de son mauvais classement dans l'indicateur de développement régional (dernier rang en 2015 et avant dernier en 2018), Au niveau national : projets publics liés au domaine de la gestion des déchets couvrant toute la Tunisie, domaine choisi en raison de sa sensibilité et de son impact social, économique, sanitaire et environnemental, en particulier sur les ressources rares telles que l'eau. <p>À la fin du projet, une stratégie sera élaborée pour que l'expérience de l'observatoire soit généralisée, couvrant ainsi toutes les régions et tous les programmes publics.</p>	
Problématique posée	<p>Pour les projets publics régionaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> Manque d'exhaustivité, d'exactitude et de mise à jour des données disponibles, ce qui engendra : Un manque d'exhaustivité et d'exactitude des données techniques et technologiques portant sur la gestion des déchets aux niveaux national et régional. Les parties prenantes régionales et nationales manquent de connaissances sur l'utilisation des données et des preuves dans le S&E des projets.
Objectifs de la mise en œuvre de l'engagement/résultats escomptés	<ul style="list-style-type: none"> Cet engagement vise à mettre en place un observatoire qui fournit au public toutes les données relatives aux projets publics dans le gouvernorat de Jendouba, en plus des données relatives à la gestion des déchets dans toute la Tunisie en les collectant et en les concentrant dans une plateforme numérique accessible à tous les utilisateurs, ce qui contribue à la production de contenu analytique, basé sur des données et des preuves, tenant en compte les besoins des différentes parties intéressées par ces projets. Aide à l'évaluation de la performance, à identifier les responsabilités et à prendre des décisions efficaces en permettant aux parties gouvernementales, à la société civile et aux médias d'utiliser des données et de produire un contenu analytique fondé sur des bases scientifiques et techniques modernes et des données ouvertes à travers des formations et des ateliers qui seront organisés par l'observatoire.
Comment cet engagement contribuera-t-il à résoudre le problème/ comment contribuera-t-il au changement ?	<ul style="list-style-type: none"> L'observatoire des projets publics et des réformes contribue au développement de mécanismes pratiques et faciles permettant aux structures gouvernementales, à la société civile, aux médias et aux citoyens d'utiliser des données et des informations qui contribuent à améliorer leur niveau de connaissance dans les divers aspects liés à la préparation et à la mise en œuvre des projets publics dans le gouvernorat de Jendouba et des projets de gestion des déchets au niveau national, ce qui contribue à améliorer la transparence et l'intégrité en matière de mise en œuvre de ces projets. L'observatoire permettra également de développer et de moderniser les mécanismes de travail des différents usagers de l'administration en s'appuyant sur les technologies et mécanismes numériques modernes en matière de production de données et de connaissances, ce qui permettra d'améliorer l'efficacité et la gouvernance en matière de suivi et d'évaluation de ces projets. Adopter de nouveaux mécanismes et méthodes pour résoudre les problèmes et les obstacles entravant la mise en œuvre d'un certain nombre de projets concernés par cet engagement et accélérer, ainsi, leur réalisation avec l'efficacité requise.
Comptabilités avec les axes fondamentaux ?	<ul style="list-style-type: none"> La transparence : L'engagement vise à contribuer à l'ouverture de l'accès aux données collectées et à promouvoir leur réutilisation. L'engagement vise à créer une plateforme numérique exhaustive accessible via le web ainsi qu'à travers d'autres outils technologiques. La participation : Le projet comprend un ensemble de mesures visant à autonomiser les parties gouvernementales, la société civile et les médias, en particulier dans les régions, à travers des ateliers et des formations portant sur les données et leur réutilisation.

Sources de financement/ connexion avec d'autres programmes et politiques	Source de financement : To be confirmed	
Calendrier et étapes	Etapes	Echéances de mise en œuvre
	Communication avec toutes les parties prenantes.	Sept 2023
	Collecte et validation des données	Sept 2023
	Développement de la plateforme	Décembre 2023
	Production de contenu analytique	Décembre 2023
	Publication de la plateforme numérique	Avril 2024
	Stratégie d'expansion	Septembre 2024
	Réalisation de la deuxième étape de la gestion des données publiques entre les services administratifs	Janvier 2025
Point focal		
Responsable du suivi de la mise en œuvre de l'engagement		
Qualités et organismes employeurs		
Adresse(s) électronique(s)		
Parties intervenantes	Acteurs gouvernementaux	
	Acteurs non gouvernementaux	Association active dans le domaine

Adopter de nouveaux mécanismes et méthodes pour résoudre les problèmes et les obstacles entravant la mise en œuvre d'un certain nombre de projets concernés par cet engagement et accélérer, ainsi, leur réalisation avec l'efficacité requise.

Engagement 5

Promotion de la diffusion proactive de l'information



2025 - 2024	
Structure/Parties concernées	Instance d'Accès à l'Information
Enoncé de l'engagement	
<p>Dans le cadre du suivi, de la surveillance et de l'évaluation par l'Instance d'accès à l'information de l'engagement des structures soumises à la loi sur l'accès à l'information (environ cinq mille structures), en ce qui concerne la publication et la mise à jour des informations couvertes par l'obligation de publication proactive conformément aux dispositions des articles 6, 7 et 8 de la loi organique n° 2016-22 du 24 mars 2016 relative au droit d'accès à l'information. Le présent engagement vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer une méthodologie pour évaluer dans quelle mesure les structures soumises à la loi sur l'accès à l'information s'engagent à publier et à mettre à jour les informations couvertes par l'obligation de publication proactive conformément aux exigences de la loi organique n° 2016-22 sur le droit d'accès à l'information, • Élaboration d'une méthodologie électronique de surveillance, de suivi et d'évaluation de l'engagement des structures soumises à la loi sur l'accès à l'information de publier et de mettre à jour les informations couvertes par l'obligation de publication proactive sur la base de la méthodologie d'évaluation. • Mettre en place un mécanisme électronique qui contribue à l'évaluation périodique de la mesure dans laquelle le droit d'accès à l'information est inscrit dans les différentes structures soumises à la loi sur l'accès à l'information, qui peut être utilisé par l'Instance d'accès à l'information ainsi que par les personnes chargées de l'accès à l'information au sein de ces structures publiques. 	
Problématique posée	Recensement des difficultés au niveau de l'Instance d'accès à l'information dont les ressources humaines limitées l'empêchent de suivre tous les sites web des structures soumises à la Loi d'accès à l'information pour prendre connaissance de l'étendue de son engagement à publier et à mettre à jour périodiquement les informations couvertes par l'obligation de publication proactive conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi stipulant que « les informations stipulées à l'article 6 de la loi précitée doivent être publiées sur le site web, et mises à jour au moins une fois tous les trois mois et à chaque changement »
Objectifs de la mise en œuvre de l'engagement/résultats escomptés	<ul style="list-style-type: none"> • Permettre à l'Instance de fournir plus de données statistiques quantitatives et qualitatives plus précises • Réduire le nombre de poursuites déposées auprès de l'Instance. • Des sites web tenus au devoir de publication proactive et aux divers aspects de la consécration du droit d'accès à l'information, • Mise à jour des sites web conformément aux dispositions de la loi dans les articles 6 et 7.
Comment cet engagement contribuera-t-il à résoudre le problème/ comment contribuera-t-il au changement ?	<ul style="list-style-type: none"> • Quant aux structures soumises à la loi sur l'accès à l'information : réduire le nombre des demandes d'accès à l'information reçues. • Côté Instance d'accès à l'information : réduire le nombre de dossiers déposés auprès de l'Instance. <p>Côté citoyen :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des services à proximité, l'impliquer dans les politiques publiques, faciliter l'accès aux services publics et renforcement de sa confiance en l'administration • Accéder aux informations couvertes par l'obligation de publication proactive et exercer son droit d'accès aux informations • Au niveau des sites web : s'assurer que les sites web soient conformes aux standards techniques internationaux applicables.
Comptabilités avec les axes fondamentaux ?	<ul style="list-style-type: none"> • La transparence : Outre le soutien apporté à l'Instance d'accès à l'information et l'opérationnalisation de son rôle dans le suivi de la mise en œuvre des différentes dispositions de la Loi fondamentale sur l'accès à l'information, cet engagement vise à établir la transparence comme l'un des principes de la bonne gouvernance afin que toutes les informations requises incluses dans l'obligation de publication proactive soient disponibles et compréhensibles par tous afin de renforcer la confiance et la communication entre les structures soumises à la loi sur l'accès à l'information et le citoyen.
Sources de financement/ connexion avec d'autres programmes et politiques	Source de financement : Association Go Act

Calendrier et étapes	Étapes	Echéances de mise en œuvre
	Préparation d'un cahier de charge pour la sélection de l'expert qui sera chargé de la préparation de la méthodologie d'évaluation	Janvier 2024
	Organisation de séances de travail avec l'expert, l'Instance d'accès à l'information et les différentes parties concernées par l'engagement pour déterminer les composantes et les caractéristiques de la méthodologie	Janvier 2024
	Préparation de la méthodologie et soumission de sa version finale.	Février - mars 2024
	Développer et piloter la version en ligne de la méthodologie d'évaluation.	Avril - Juillet 2024
	Mettre en place un mécanisme électronique qui contribue à l'évaluation périodique de la mesure dans laquelle le droit d'accès à l'information est consacré.	Janv - Mars 2024
Point focal		
Responsable du suivi de la mise en œuvre de l'engagement		
Qualités et organismes employeurs	Le responsable de l'Instance d'Accès à l'Information	
Adresse électronique		
Parties intervenantes	Acteurs gouvernementaux	
	Acteurs non gouvernementaux	- Organisation Article 19 - Association Iradati

Réduire le nombre de dossiers déposés auprès de l'Instance

Engagement 6

Renforcement de la voie de l'ouverture des données publiques en Tunisie



Décembre 2023 - Décembre 2024	
Structure/Parties concernées	Unité de l'administration électronique à la présidence du gouvernement
<p>Énoncé de l'engagement</p> <p>L'initiative des données publiques ouvertes en Tunisie vise à rendre ces données disponibles dans un format ouvert et accessible aux utilisateurs, en renforçant leur contribution à l'amélioration du travail administratif et en encourageant l'innovation et la créativité. Depuis 2012, la question des données publiques ouvertes a connu un développement remarquable, car le gouvernement a développé et mis en œuvre de nombreux projets et réformes liés à cette question et ses aspects techniques, juridiques et réglementaires, afin de soutenir l'implication des structures publiques dans cette initiative et d'améliorer les impacts économiques et sociaux. Cependant, l'amélioration du climat général du processus d'ouverture des données publiques nécessite l'évaluation des projets réalisés ainsi que l'achèvement de la mise en œuvre de diverses mesures et projets afférents, conformément aux dispositions du décret gouvernemental n°2021-3 du 06 janvier 2021 relatif aux données publiques ouvertes. Ainsi, cet engagement vise à améliorer la voie d'ouverture des données publiques aux niveaux national et sectoriel à travers le développement d'un certain nombre de mesures comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> Développer un système électronique pour inventorier les données publiques, faciliter leur utilisation par les structures publiques et garantir leur accès au public : cela inclut la création d'un registre des données publiques sous forme d'interface accessible à tous les utilisateurs du web, permettant de consulter la liste des données inventoriées et de soumettre des demandes de publication pour celles qui n'ont pas encore été mises en ligne sur le portail national des données ouvertes. Mettre en place une stratégie nationale pour introduire l'initiative de l'open data et pour stimuler le développement et la durabilité des nouveaux usages des données ouvertes. Mettre en place d'une méthodologie d'évaluation de la mise en œuvre du programme de données ouvertes et publier un rapport à cet effet pour le public. 	
Problématique posée	<ul style="list-style-type: none"> Il existe des défis liés à l'identification et à l'inventaire des données au sein des structures, ainsi qu'à la détermination de celles qui peuvent être publiées, en plus des défis liés à la généralisation de l'utilisation de la plateforme électronique pour l'inventaire des données publiques au sein des différentes structures publiques. Il y a également un faible taux de participation des utilisateurs dans la définition des données prioritaires à publier, ce qui nécessite de leur permettre de consulter la liste des données publiques afin d'interagir à leur sujet. Insuffisance des cadres et des mécanismes pour pouvoir introduire le programme et stimuler la réutilisation des données ouvertes, en plus de la nécessité de répondre aux exigences du décret gouvernemental portant sur les données publiques ouvertes.
Objectifs de la mise en œuvre de l'engagement/résultats escomptés	<ul style="list-style-type: none"> Développer un registre national dédié aux données publiques sous forme d'interface web qui affiche les données inventoriées par les structures publiques via la plateforme électronique d'inventaire des données. Cette interface fournira des mécanismes permettant d'impliquer les utilisateurs dans le processus d'ouverture de l'accès aux données publiques. Finaliser le projet d'inventaire public des données à travers la généralisation de l'utilisation de la plateforme électronique d'inventaire des données. Renforcer les aspects communicationnels liés à l'initiative en préparant un plan de communication pour la faire connaître et afin de stimuler le développement de nouveaux usages des données ouvertes et assurer leur durabilité.
Comment cet engagement contribuera-t-il à résoudre le problème/ comment contribuera-t-il au changement ?	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer les principes d'ouverture et de transparence au sein de l'administration en prévoyant des mécanismes pratiques permettant à ces structures d'inventorier et de publier leurs données dans des formats ouverts permettant l'accès et l'utilisation par tous. Promouvoir l'innovation et créer des opportunités afin de stimuler le développement économique en développant des cadres stratégiques stimulant la réutilisation et la valorisation des données publiques.
Comptabilités avec les axes fondamentaux ?	<ul style="list-style-type: none"> Transparence et redevabilité : en soutenant le processus d'inventaire et d'ouverture des données publiques, et en se concentrant sur des domaines spécifiques tels que le domaine de l'environnement, compte tenu de son importance dans la rationalisation des politiques publiques connexes. Participation : Renforcer la participation du public en développant des mécanismes favorisant la participation de l'utilisateur final au processus d'ouverture des données.
Sources de financement/ connexion avec d'autres programmes et politiques	Source de financement : Programme d'Appui aux Gouvernements ouverts Francophones (PAGOF2).

Calendrier et étapes	Étapes	Echéances de mise en œuvre
	Sous-engagement 1 : Élaboration du registre national des données publiques	
	Identification des besoins fonctionnels et techniques du registre des données publiques et sélection du bureau d'étude qui le développera	Décembre 2023
	Conception et développement du registre	Mars 2024
	Test du registre et sa mise en ligne	Mai 2024
Deuxième sous-engagement : Préparation d'une stratégie nationale pour stimuler la réutilisation des données publiques ouvertes		
	Phase d'étude et de diagnostic : définition des objectifs et de la méthodologie de travail	Juin 2024
	Préparer la première version de la stratégie nationale et définir les objectifs, la vision et les intervenants	Septembre 2024
	Organisation d'ateliers de travail autour de la première version de la stratégie	Décembre 2024
	Introduire des ajustements à la version finale de la stratégie, l'approuver et définir des mécanismes de suivi de sa mise en œuvre	Février 2025
	Organiser un atelier dédié à la présentation de la version finale de la stratégie	Mars 2025
Sous-engagement 3 : Établir une méthodologie pour évaluer le rythme de mise en œuvre du programme Open Data et publier un rapport destiné au public à ce sujet .		
	Diagnostiquer l'état des lieux du programme de données publiques ouvertes et étudier les expériences comparatives	Mars 2025
	Préparer une méthodologie pour évaluer le programme national de données publiques ouvertes et identifier les indicateurs	Juin 2024
	Préparer la première version du rapport d'évaluation	Septembre 2024
	Examiner et approuver la première version du rapport, et le rendre public	Décembre 2024
Point focal		
Responsable du suivi de la mise en œuvre de l'engagement	Mme Sana Oueslati	
Qualités et organismes employeurs	Chargée de la direction de l'unité de l'administration électronique à la présidence du gouvernement.	
Adresse électronique	Sana.oeslati@pm.gov.tn	
Parties intervenantes	Acteurs gouvernementaux	Ministères concernés par la mise en œuvre de l'engagement
	Acteurs non gouvernementaux	Programme d'Appui au Gouvernement Ouvert dans les Pays Francophones Africains (PAGOF)

Engagement 7

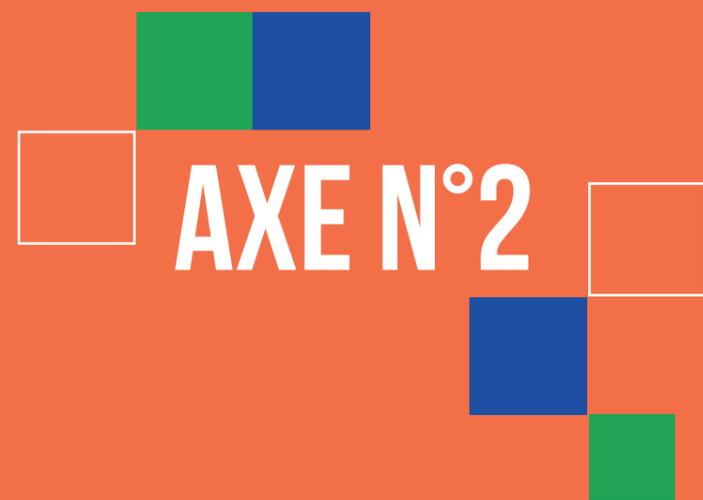
Mise en place du processus d'ouverture des données environnementales



2023 - 2025		
Structure/Parties concernées	Ministère de l'Environnement	
Énoncé de l'engagement		
<p>Les données environnementales jouent un rôle essentiel dans l'amélioration de l'efficacité administrative, la prise de décisions éclairées et la compréhension des enjeux environnementaux. Leur ouverture favorise la sensibilisation à la protection de l'environnement et soutient les efforts nationaux et locaux en vue d'un développement durable.</p> <p>Malgré son importance et ses effets positifs, l'objectif de l'ouverture des données environnementales n'a pas connu de progrès significatifs en raison de la faible implication des structures relevant du ministère dans ce processus.</p> <p>Dans ce contexte, le projet de la mise en place du processus d'ouverture des données environnementales s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route du ministère de l'Environnement pour la transformation numérique, ainsi que dans le respect des dispositions du décret gouvernemental n° 2021-3 du 06 janvier 2021 relatif aux données publiques ouvertes. Par conséquent, cet engagement vise à mettre en place le processus d'ouverture des données environnementales à travers le développement d'un certain nombre de procédures comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Inventaire des données produites par le Ministère et les institutions relevant de son ressort. • Extraction des données ouvrables et amélioration de leur qualité en vue de leur préparation pour la publication. • Élaboration d'un plan d'action au ministère de l'Environnement spécifique au programme de données ouvertes. • Retravailler le portail du ministère dédié aux données ouvertes. 		
Problématique posée	<ul style="list-style-type: none"> • Faiblesse de l'implication des structures régies par les dispositions du décret gouvernemental n° 2021-3 du 06 janvier 2021 relatif aux données publiques ouvertes. • Faiblesse des mécanismes de consécration de l'ouverture des données dans le domaine de l'environnement. 	
Objectifs de la mise en œuvre de l'engagement/résultats escomptés	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre un inventaire des données détenues par les structures relevant du ressort du ministère, œuvrer à l'utilisation de la plateforme électronique pour l'inventaire des données et identifier les groupes de données prioritaires à publier. • Conception du portail de données ouvertes dédié au secteur de l'environnement, • Préparation d'un plan d'action au sein du ministère de l'Environnement dédié spécialement au programme de données ouvertes. 	
Comment cet engagement contribuera-t-il à résoudre le problème/ comment contribuera-t-il au changement ?	<ul style="list-style-type: none"> • Des données publiques ouvertes sur l'environnement permettent de mieux comprendre les défis et les problèmes environnementaux. Cela favorise la formulation des politiques publiques afférentes et la prise de mesures plus efficaces pour contribuer à la protection de l'environnement. • Consacrer la voie de l'ouverture des données environnementales et du renforcement de la réutilisation et de la valorisation de ces données pour le développement d'applications et d'outils visant à améliorer la conscience environnementale et sa gestion. 	
Comptabilités avec les axes fondamentaux ?	<ul style="list-style-type: none"> • Transparence et redevabilité : en renforçant la divulgation de données environnementales par les structures publiques qui contribueront à améliorer la transparence et la responsabilité. • Participation : Renforcer la participation des chercheurs et des professionnels dans le domaine de l'environnement par la réutilisation des données environnementales ouvertes pour développer des solutions et des applications contribuant à améliorer la conscience environnementale. 	
Sources de financement/ connexion avec d'autres programmes et politiques	Source de financement : Budget du ministère	
Calendrier et étapes	Étapes	Echéances de mise en œuvre
	Inventaire des données environnementales et identification des groupes de données prioritaires pour la publication	
	Évaluer la situation actuelle et inventorier les données environnementales en organisant des visites de terrain et des dialogues avec les différents services concernés	Octobre 2023
	Audit approfondi du portail de données ouvertes du ministère de l'Environnement	Novembre 2023

Préparer les données à l'ouverture et améliorer leur qualité		
Identifier les données à ouvrir et améliorer leur qualité	Décembre 2023	
Elaboration d'un plan d'action au ministère de l'Environnement dédié au programme de données ouvertes		
Préparer la vision, les priorités et les objectifs du ministère dans le domaine de l'ouverture des données	Janvier 2024	
Préparer le plan de travail du ministère dans le domaine de l'ouverture des données et soumettre des propositions relatives au développement du portail de données	Février 2024	
Reformulation du portail du ministère dédié aux données ouvertes		
Préparer les termes de référence pour le développement du portail de données ouvertes et publier une consultation à cet effet	Mars 2024	
Développement du portail des données ouvertes	Mai 2024	
Point focal		
Responsable du suivi de la mise en œuvre de l'engagement	Mr Zied Baleji	
Qualités et organismes employeurs	Directeur général des technologies de l'information et de la communication au sein du ministère de l'Environnement	
Adresse électronique	Zied.baleji@mineat.gov.tn	
Parties intervenantes	Acteurs gouvernementaux	Unité de l'administration électronique à la présidence du gouvernement
	Acteurs non gouvernementaux	

Consacrer la voie de l'ouverture des données environnementales et du renforcement de la réutilisation et de la valorisation de ces données pour le développement d'applications et d'outils visant à améliorer la conscience environnementale et sa gestion



AXE N°2



**LA PARTICIPATION
PUBLIQUE ET LE
GOUVERNEMENT OUVERT
AU NIVEAU LOCAL**

Engagement 8

Renforcement du Gouvernement Ouvert au niveau local



Janvier 2024 - mars 2025	
Structure/Parties concernées	Les municipalités impliquées dans cette initiative, en coopération avec l'Instance Générale de Prospection et d'Accompagnement de Processus Décentralisé au sein du ministère de l'Intérieur et l'unité de l'administration électronique à la présidence du gouvernement.
<p>Enoncé de l'engagement</p> <p>Cet engagement vise à lancer des initiatives du Gouvernement Ouvert au niveau de certaines municipalités, telle que l'initiative de Partenariat pour un Gouvernement Ouvert au niveau national, en adoptant la même approche participative dans le but d'intégrer les concepts liés à la transparence, à la redevabilité et à la participation publique dans les programmes et les réformes au niveau local capables d'apporter des changements. Dans ce cadre, les actions suivantes sont prévues :</p> <ul style="list-style-type: none"> L'évaluation des expériences antérieures dans le domaine du renforcement du Gouvernement Ouvert au niveau local, permettra de déterminer un certain nombre de propositions pour tirer profit des expériences réussies et éviter un certain nombre de problématiques, en organisant un atelier de travail destiné aux municipalités qui se sont engagées dans la mise en œuvre de l'engagement n° 11 du troisième plan national pour le Partenariat du Gouvernement Ouvert. Organisation des formations au profit des municipalités concernées par la mise en œuvre de l'engagement dans le but de renforcer leurs capacités dans le domaine du Gouvernement Ouvert, de la gouvernance locale, de la communication et de l'information. Accompagnement et encadrement des municipalités dans le lancement d'initiatives de Gouvernement Ouvert au niveau local. <p>La particularité de cette initiative consiste à permettre aux municipalités d'inclure des engagements plus harmonieux avec les particularités et les besoins de la région. Elle permettra également de rapprocher l'administration du citoyen en l'impliquant dans la détermination de ces engagements et du suivi de leur mise en œuvre en participant aux travaux du comité mixte, qui comprend des représentants de l'administration municipale et des représentants des habitants de la région.</p> <p>Il convient de noter que la sélection des municipalités pour mettre en œuvre cet engagement tiendra compte de la division territoriale de la Tunisie telle qu'énoncée dans le décret n° 2023-589 du 21 septembre 2023 relatif à la répartition territoriale des districts tunisiens et des gouvernements relevant de son ressort.</p> <p>Un plan de communication sera également élaboré pour mieux définir les initiatives qui seront mises en œuvre dans le cadre de cet engagement et pour impliquer tous les acteurs et activistes, qu'ils soient membres des autorités publiques locales ou des représentants de la société civile au sein de la région concernée.</p>	
Problématique posée	Les plans d'action du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert, établis au niveau national, se concentrent souvent sur des engagements d'intérêt pour divers secteurs et domaines liés au concept de Gouvernement Ouvert à l'échelle nationale. Par conséquent, les réformes qui sont liées directement aux affaires locales sont limitées et ne tiennent pas compte des besoins spécifiques ni des exigences propres à chaque région.
Objectifs de la mise en œuvre de l'engagement/résultats escomptés	<ul style="list-style-type: none"> Incarner des réformes qui prennent en compte les spécificités de chaque région, mais en tenant compte des tendances stratégiques nationales en la matière, et en s'appuyant sur des expériences réussies reconnues mondialement. Élaborer des plans d'action intégrés comprenant des réformes tenant compte des spécificités de chaque région et permettant la mise en œuvre de projets visant à développer la région et d'améliorer les services destinés aux citoyens, à condition que ces réformes reposent sur les principes fondamentaux du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert, notamment la transparence, la participation, la redevabilité et l'utilisation des technologies de l'information et de la communication pour promouvoir ces principes.
Comment cet engagement contribuera-t-il à résoudre le problème/ comment contribuera-t-il au changement ?	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre des projets et des initiatives au service de la région et ayant un impact direct et tangible sur la vie de ses habitants. Rapprocher d'avantage le concept de Gouvernement Ouvert du citoyen et lui permettre de participer à sa concrétisation afin d'améliorer la qualité des services administratifs dont il a besoin et de participer à la construction de bases solides pour la gouvernance de la gestion des affaires publiques au niveau de son administration locale.
Comptabilités avec les axes fondamentaux ?	Cet engagement est aligné avec la plupart des grands axes du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert, car les plans d'action qui seront définis au niveau local accorderont une attention particulière au développement des engagements liés à ces axes. Toutefois, cet engagement a été intégré à l'axe de la participation et de la gouvernance locale, car il vise à offrir aux municipalités et aux citoyens locaux l'opportunité de définir leurs programmes et leurs orientations en matière de mise en place d'un Gouvernement Ouvert et de ses principes.

Sources de financement/ connexion avec d'autres programmes et politiques		Agence de la coopération allemande (GIZ)	
Calendrier et étapes	Etapes		Echéances de mise en œuvre
	Ouverture des candidatures pour la sélection d'un certain nombre de municipalités en vue de mettre en œuvre l'engagement.		Janvier 2024
	Organisation d'un atelier de travail pour évaluer l'expérience antérieure en matière de renforcement du Gouvernement Ouvert au niveau local (municipalités participant à l'engagement 11 du troisième plan).		Février 2024
	Organisation d'une journée d'information pour présenter le projet à toutes les municipalités concernées par sa mise en œuvre.		Mars 2024
	Organisation des sessions de formations pour les municipalités concernées par la mise en œuvre de l'engagement dans le but de renforcer leurs capacités dans le domaine du Gouvernement Ouvert, de la gouvernance locale et de la communication.		Avril 2024
	Organisation d'ateliers dans les municipalités concernées pour présenter le projet et commencer à préparer un calendrier de travail pour sa mise en œuvre		Mai - Juin 2024
	Accompagnement et soutien des municipalités dans l'élaboration de plans d'actions fondés sur une approche participative.		Juillet - Novembre 2024
	Organisation d'une journée d'information pour présenter les plans d'actions		Novembre 2024
	Accompagnement et soutien des municipalités dans la mise en œuvre d'un certain nombre d'engagements inclus dans ces plans		Décembre 2024 - Mars 2025
Point focal			
Responsable du suivi de la mise en œuvre de l'engagement			
Qualités et organismes employeurs		Le responsable de l'Instance Générale de Prospection et d'Accompagnement de Processus Décentralisé au ministère de l'intérieur	
Adresse électronique			
Autres intervenants		Acteurs gouvernementaux	Ministère de l'Intérieur
		Acteurs non gouvernementaux	

Mettre en œuvre des projets et des initiatives au service de la région et ayant un impact direct et tangible sur la vie de ses habitants

Engagement 9

Renforcement de la participation des jeunes et des femmes au niveau local



Janvier 2024 - Juin 2025	
Structure/Parties concernées	L'Unité de l'administration électronique à la présidence du gouvernement, en coopération avec l'Instance Générale de Prospection et d'Accompagnement de Processus Décentralisé au ministère de l'Intérieur.
Enoncé de l'engagement	
<p>La participation active des jeunes et des femmes est un catalyseur de changement positif et de consécration d'un modèle exemplaire dans le processus de réforme radicale, dans le développement de la société et dans le renforcement des principes de redevabilité, d'intégrité et de transparence. Cette approche contribue à la consolidation de la responsabilité collective et à la recherche de solutions aux nombreux défis auxquels sont confrontés les jeunes et les femmes, tels que l'exclusion, la discrimination, la marginalisation, le manque d'opportunités d'expression, le chômage, les inégalités sociales, le désengagement et le manque d'implication dans les affaires publiques, tant au niveau national que local.</p> <p>Dans ce contexte, cet engagement vise à permettre aux jeunes et aux femmes, de tous horizons, de jouer un rôle actif dans un certain nombre de gouvernorats. Il s'agira de les impliquer dans la prise de décision, la formulation de réformes et l'expression de leurs préoccupations, opinions, aspirations, en tirant parti de leurs capacités, de leurs potentiels et de leurs qualifications.</p> <p>Dans ce cadre, les efforts porteront sur le renforcement de la participation des jeunes et des femmes au niveau local par la conception, la préparation et la mise en œuvre d'un certain nombre de projets de développement (au niveau d'un certain nombre de municipalités en coopération avec diverses parties concernées par les affaires de la jeunesse et des femmes, et en partenariat avec les autorités locales).</p> <p>Pour assurer la pérennité de cette orientation, un ensemble de mesures et de dispositions seront mis en œuvre, notamment la signature d'accords de partenariat entre les parties ciblées, les municipalités et les structures publiques concernées et l'organisation de rencontres régulières et ciblées au profit de ces jeunes, femmes et les décideurs tant au niveau national que local. Ces actions ont pour objectif de renforcer la participation des jeunes et des femmes au développement local.</p>	
Problématique posée	<ul style="list-style-type: none"> La réticence des jeunes et des femmes à participer à la vie publique, en particulier aux affaires locales, Les cadres limités disponibles pour pouvoir communiquer avec les jeunes et les femmes et se mettre à l'écoute de leurs préoccupations et leurs aspirations. Mécanismes pratiques limités permettant de stimuler la participation des jeunes et des femmes à la vie publique aux niveaux central, régional et local.
Objectifs de la mise en œuvre de l'engagement/résultats escomptés	<p>Cet engagement facilitera le développement et la mise en œuvre d'un ensemble de projets pionniers, basés principalement sur l'instauration d'une culture de partenariat entre les jeunes et les femmes au niveau local ainsi que sur le renforcement des capacités des différentes parties impliquées dans la gouvernance et le développement local.</p> <p>Cela offrira à de nombreux jeunes et femmes de diverses régions d'exprimer leurs préoccupations et de partager leurs perceptions sur les questions qui les intéressent selon une approche participative basée sur le principe de cocréation, avec des garanties de prise en compte de leurs propositions dans le cadre de la prise de décision et de la détermination des projets gouvernementaux.</p>
Comment cet engagement contribuera-t-il à résoudre le problème/ comment contribuera-t-il au changement ?	<ul style="list-style-type: none"> La participation des jeunes et des femmes à l'élaboration d'un certain nombre de projets au niveau local, constituera une occasion pour eux d'élargir leurs horizons, de mettre en valeur leurs compétences et leur excellence, ainsi que de démontrer leurs capacités à s'investir activement, favorisant ainsi leur engagement dans la vie publique. Renforcements des capacités des jeunes et des femmes à travailler avec un esprit d'équipe dans le cadre d'une approche participative impliquant les différents acteurs impliqués dans la prise de décision au niveau local. Cela leur permettra d'apporter des visions et des suggestions répondant à leurs besoins et à leurs attentes, faisant d'eux une force de proposition et de mise en œuvre. Améliorer l'efficacité du processus décisionnel en établissant une relation de confiance et de responsabilité entre les jeunes, les femmes et les autorités locales, en mettant l'accent sur l'encadrement et l'accompagnement des jeunes et des femmes, afin de favoriser le développement local.

Comptabilités avec les axes fondamentaux ?	<ul style="list-style-type: none"> Participation : permettre aux jeunes et aux femmes de prendre part aux processus décisionnels liés aux réformes publiques en leur permettant de soumettre des idées et des propositions sur les questions suscitant leurs intérêts et répondant à leurs aspirations. Redevabilité : Fournir des mécanismes de suivi des autorités concernées, en particulier au niveau local, et de leur responsabilisation en matière de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques publiques. 	
Sources de financement/ connexion avec d'autres programmes et politiques	Agence de la coopération allemande (GIZ)	
Calendrier et étapes	Etapes	Echéances de mise en œuvre
	Ouverture des candidatures pour la sélection des municipalités concernées par la mise en œuvre de l'engagement.	Janvier 2024 - Février 2024
	Présentation du projet à travers l'organisation de journées portes ouvertes et d'ateliers de travail dans les municipalités concernées.	Février 2024 - Mars 2024
	Formation des équipes de travail de jeunes et de femmes qui superviseront la mise en œuvre du projet	Avril 2024
	Mise en œuvre du programme de renforcement des capacités des jeunes et des femmes.	Mai 2024 - Juillet 2024
	Organisation d'ateliers de travail pour accompagner les jeunes et les femmes dans la conception, le développement et la formulation de leurs projets.	Août 2024- Déc 2024
Mettre en œuvre des projets développés par des jeunes et des femmes après avoir évalué et sélectionné les meilleurs selon un certain nombre de critères objectifs	Janvier 2025 - Juin 2025	
Point focal		
Responsable du suivi de la mise en œuvre de l'engagement	Mme Sana Oueslati	
Qualités et organismes employeurs	Chargée de la direction de l'Unité de l'administration électronique à la présidence du gouvernement	
Adresse électronique	sana.oueslati@pm.gov.tn	
Parties intervenantes	Acteurs gouvernementaux	Ministère de la Jeunesse et du Sport
	Acteurs non gouvernementaux	Association « MARES HAKEK »

Améliorer l'efficacité du processus décisionnel en établissant une relation de confiance et de responsabilité entre les jeunes, les femmes et les autorités locales, basée principalement sur l'encadrement et l'accompagnement des jeunes et des femmes dans le but de promouvoir le développement local

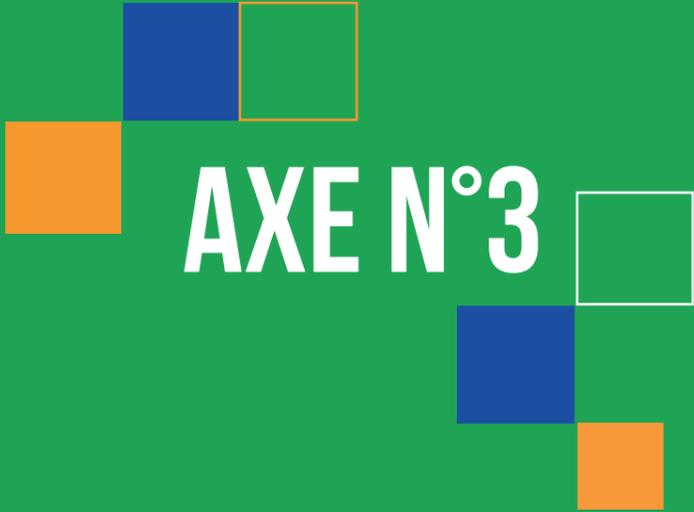
Engagement 10

Mise en œuvre des mécanismes de la participation numérique dans le secteur public



Début décembre 2023 - Fin décembre 2024	
Structure/Parties concernées	Unité de l'administration électronique et le bureau central des relations avec le citoyen à la présidence du gouvernement
<p>Enoncé de l'engagement</p> <p>Dans le cadre de la mise en œuvre de la participation publique numérique en Tunisie, considérée comme l'un des piliers du Gouvernement Ouvert et un levier essentiel au service de la démocratie participative, plusieurs initiatives ont été déployées. Ces dernières visent à renforcer les canaux de communication entre l'administration et les citoyens, tout en favorisant l'implication de ces derniers à différents niveaux du processus décisionnel. Pour ce faire, des portails électroniques et des solutions technologiques, tels que des applications et des mécanismes de participation en ligne, ont été mis en place. Ces outils sont intégrés aux sites web des institutions publiques, tant au niveau central que local, afin de promouvoir une interaction plus directe et inclusive entre les acteurs publics et la société civile.</p> <p>Parmi les portails les plus importants qui ont été développés dans ce domaine, est le portail national de participation électronique www.e-participation.tn et le portail « e-people » www.e-people.gov.tn. Ces deux plateformes jouent un rôle central dans la promotion de l'implication des citoyens dans les affaires publiques. Elles offrent des outils variés pour participer activement, notamment à travers l'organisation de consultations publiques, la soumission d'idées, d'avis, de plaintes ou de propositions, ainsi que la de conseils. En outre, ces portails offrent des espaces de dialogues interactifs, tels que des forums (portail de participation électronique), et facilitent le signalement des cas de corruption (pour le portail e-people)</p> <p>Malgré l'importance de ces deux portails, leur utilisation reste limitée et n'ont pas contribué à stimuler la participation numérique en Tunisie. Cette situation s'explique par plusieurs facteurs, parmi lesquels figurent principalement les ressources humaines insuffisantes alloués à leur gestion, les ressources financières restreintes qui freinent leur développement, ainsi que l'absence d'un plan de communication efficace susceptible de booster leur utilisation et de les rendre plus connus du public.</p> <p>A cet égard, cet engagement vise soutenir et à dynamiser la participation numérique en Tunisie, ainsi qu'à ancrer les principes de la démocratie participative et de l'ouverture de l'administration à son environnement afin d'interagir avec les demandes et différents acteurs, en particulier les citoyens, à travers :</p> <p>La mise en œuvre du premier sous-engagement portant sur l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action pour promouvoir la participation numérique en Tunisie, qui vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Diagnostiquer l'état des lieux de la participation numérique en Tunisie. • Élaborer un plan d'action pour mettre en œuvre la participation du public en Tunisie. • Fournir une étude sur un certain nombre d'expériences et d'expertises réussies en matière de participation numérique du public. • Renforcer les mécanismes d'interaction entre l'administration et les usagers en mettant en œuvre plusieurs activités prioritaires telles que des activités de formation et de sensibilisation portant sur le portail de la participation publique www.e-participation.tn, dans le but de stimuler son utilisation et améliorer la forme actuelle de cette plateforme et développer ses fonctionnalités. <p>Le deuxième sous-engagement est lié à la préparation et à la mise en œuvre d'un plan de communication visant à faire mieux connaître le système électronique de communication et d'interaction avec le citoyen www.e-people.gov.tn auprès des usagers de l'administration et de la société civile.</p> <p>Une rubrique du portail national de la participation publique sera allouée à la publication des différentes données liées aux consultations publiques organisées via ces portails et comment exploiter les résultats de ces consultations dans la prise de décision publique et la conception des politiques publiques.</p>	
Problématique posée	<ul style="list-style-type: none"> • Bien qu'il existe de nombreuses plateformes permettant aux citoyens de s'impliquer dans les affaires publiques, les efforts pour les faire connaître et encourager leur utilisation restent très limités. • Taux d'utilisation limité des portails nationaux de la participation électronique, en particulier celui de la participation publique « www.e-participation.tn » et le portail « www.e-people.gov.tn ». • Les caractéristiques techniques et technologiques du portail national de la participation sont aujourd'hui dépassées et ne répondent plus aux standards actuels de la technologie, ce qui nuit à leur efficacité et à leur attractivité. • Il est essentiel d'avoir suffisamment de ressources humaines pour gérer ces portails, les mettre à jour régulièrement et répondre dans les délais aux demandes, suggestions et notifications des utilisateurs. • L'utilisation des différents mécanismes et canaux proposés par ces portails pour impliquer les citoyens dans les affaires publiques reste limitée, ce qui souligne la nécessité de renforcer les actions de communication et de promotion pour en accroître la notoriété et inciter les citoyens à y participer. • L'absence d'un plan de communication clair et efficace pour encourager l'utilisation de ces portails, tant par les institutions publiques que par les citoyens, représente un frein important à leur adoption et à leur utilisation optimale.

Objectifs de la mise en œuvre de l'engagement/résultats escomptés	Cet engagement permettra de : <ul style="list-style-type: none"> • Développer d'avantage les deux portails (portail de participation publique www.e-participation.tn et le portail e-citoyen www.e-people.gov.tn en propulsant leur efficacité et en élargissant leur utilisation par les structures publiques. • Augmenter les taux d'usage de ces deux portails par le citoyen et par les autres usagers de l'administration afin pouvoir participer aux affaires publiques. 	
Comment cet engagement contribuera-t-il à résoudre le problème/ comment contribuera-t-il au changement ?	<ul style="list-style-type: none"> • Fournir des mécanismes efficaces pour permettre au citoyen dans diverses régions de la Tunisie et à l'étranger de suivre les différentes questions liées aux affaires publiques, en particulier en ce qui concerne la conception des politiques et des programmes publics ainsi que le suivi de leur mise en œuvre, afin qu'il puisse jouer un rôle actif dans la gestion des affaires publiques et contribuer à la prise des décisions publiques. 	
Comptabilités avec les axes fondamentaux ?	<ul style="list-style-type: none"> • La participation : Cet engagement permettra la mise en œuvre et la diversification des mécanismes disponibles pour impliquer le citoyen dans la gestion des affaires publiques. • La transparence : L'engagement permettra la publication de toutes les données relatives aux différentes politiques et réformes publiques et la publication de données sur la participation citoyenne. 	
Sources de financement/ connexion avec d'autres programmes et politiques	OCDE : pour le premier sous-engagement KOICA : pour le deuxième sous-engagement	
Calendrier et étapes	Étapes	Echéances de mise en œuvre
	Préparer et mettre en œuvre un plan d'action pour renforcer la participation numérique en Tunisie	
	Diagnostiquer l'état des lieux de la participation numérique en Tunisie.	Mars 2024
	Élaborer un plan d'action pour mettre en œuvre la participation publique en Tunisie	Juin 2024
	Fournir une étude sur un certain nombre d'expériences et d'expertises réussies dans le domaine de la participation numérique du public.	Août 2024
	Amélioration de la version actuelle du portail de la participation publique et mise à niveau de ses fonctionnalités.	Juillet 2024 - Décembre 2024
	Mettre en œuvre un certain nombre d'activités prioritaires, telles que des activités de formation et de sensibilisation autour du portail de la participation publique, afin de booster son utilisation.	Décembre 2025 - Mars 2025
	Élaboration et mise en œuvre d'un plan de communication pour faire mieux connaître le portail	
Organisation d'une journée d'information nationale pour présenter le système	Janvier 2024	
Organisation d'un certain nombre de sessions de formation et de sensibilisation portant sur le système dans certaines régions.	De janvier 2024 à juin 2024	
Point focal		
Responsable du suivi de la mise en œuvre de l'engagement	- Mme Sanaa Oueslati - Mme Ikram Ben Zaied	
Qualités et organismes employeurs	- Chargée de la direction de l'unité de l'administration électronique à la présidence du gouvernement - Chargée de la direction du bureau Central des relations avec le citoyen à la présidence du gouvernement	
Adresse(s) électronique (s)	sana.oueslati@pm.gov.tn ikram.zaied@pm.gov.tn	
Parties intervenantes	Acteurs gouvernementaux	
	Acteurs non gouvernementaux	



AXE N°3



**LA REDEVABILITÉ
ET L'INTÉGRITÉ
DANS LE SECTEUR
PUBLIC**

Engagement 11

Renforcement de l'intégrité de divers secteurs à travers une méthodologie de gestion des risques de corruption



Début 2023 - fin 2024	
Structure/Parties concernées	Direction générale de la gouvernance et de la prévention de la corruption à la présidence du gouvernement et les ministères de la Défense, de l'Agriculture, des Ressources hydrauliques, de la Santé et du Transport.
Enoncé de l'engagement	
Cet engagement vise à accompagner un certain nombre de ministères dans la mise en place d'une politique de gestion des risques de corruption dans un certain nombre de secteurs/services/activités relevant de son ressort.	
Problématique posée	La mise en place d'une politique anti-corruption dans un certain nombre de secteurs est souvent confrontée à la problématique du manque d'outils méthodologiques permettant d'atteindre les objectifs escomptés, ce qui affaiblirait l'efficacité des efforts déployés et, par conséquent, assoir un laxisme à long terme et la reconnaissance de l'inévitabilité de la corruption.
Objectifs de la mise en œuvre de l'engagement/résultats escomptés	Permettre aux groupes de travail sectoriels de comprendre la méthodologie de gestion des risques de corruption. Appliquer la méthodologie dans un certain nombre de secteurs/activités/services identifiés par les équipes de travail des ministères concernés et proposer des plans d'action appropriés pour résoudre les problèmes soulevés. Généraliser progressivement la méthodologie au reste des secteurs/activités/services. Les secteurs concernés par la gestion des risques de corruption sont les suivants : <ul style="list-style-type: none"> Le domaine des licences liées au domaine public hydraulique et à l'attribution des avantages (ministère de l'Agriculture, des Ressources hydrauliques et de la Pêche). La Gestion des hydrocarbures et encaissement des recettes (ministère du Transport), Gestion des risques de corruption dans l'activité complémentaire privée et les appels d'offres liés à l'achat de fournitures médicales (ministère de la Santé). Domaine de la santé militaire (ministère de la Défense).
Comment cet engagement contribuera-t-il à résoudre le problème/ comment contribuera-t-il au changement ?	La méthodologie de gestion des risques de corruption est un moyen pratique important pour promouvoir l'intégrité et d'améliorer l'efficacité et la qualité des secteurs concernés. Cet engagement permet le développement de mécanismes préventifs contre la corruption en s'appuyant sur des outils et des approches innovantes permettant la gestion des risques de corruption. Cela contribuera à l'augmentation du niveau d'intégrité et l'amélioration de la qualité des services fournis. Cet engagement a été sélectionné à la lumière du succès de l'expérience pilote mise en œuvre dans le secteur de la santé, qui a permis de mettre en place une méthodologie permettant d'identifier, d'évaluer, de vérifier la probabilité des risques de corruption dans ce secteur. La méthodologie proposée constitue un outil scientifique pratique qui peut être mis en œuvre, suivi et évalué à l'aide d'indicateurs de performance visant à l'application effective d'un ensemble de principes et d'objectifs de gouvernance, et permet également la mise en place d'une prévention institutionnelle contribuant ainsi à réduire le recours à une intervention punitive et dissuasive.
Comptabilités avec les axes fondamentaux ?	<ul style="list-style-type: none"> La transparence : L'adoption de cette stratégie assure la rationalisation et la diffusion des guides des procédures impliquant ainsi le respect des exigences de diffusion proactive de l'information conformément aux exigences de la Loi organique n° 2016-22 sur le droit d'accès à l'information (notamment en ce qui concerne l'information stipulée à l'article 6 de la loi organique susmentionnée). La redevabilité : l'adoption de cette stratégie garantit la fiabilité des indicateurs de mesure de performance, consacrant ainsi une redevabilité effective basée sur des résultats périodiquement vérifiés. La participation : Le processus de gestion des risques de corruption implique plusieurs parties et ne se limite pas aux seuls domaines d'intervention. Par conséquent, les groupes de travail nommés dans chaque secteur sont multidisciplinaires afin d'assurer la neutralité et l'objectivité de la démarche.
Sources de financement/ connexion avec d'autres programmes et politiques	Source de financement : le PNUD à travers le centre régional pour la lutte contre la corruption et l'intégrité dans les pays arabes

Calendrier et étapes	Étapes	Echéances de mise en œuvre
	Méthodologie de gestion des risques de corruption du ministère de la Défense	Septembre 2023 - Décembre 2024
	Méthodologie de gestion des risques de corruption pour les ministères de la Santé, de l'Agriculture et du Transport.	Janvier 2023 - Juin 2024
Point focal		
Responsable du suivi de la mise en œuvre de l'engagement	Mr. Slim Ben Jrad	
Qualités et organismes employeurs	<ul style="list-style-type: none"> - Directeur général de la gouvernance et de la prévention de la corruption. - Direction générale de la gouvernance et de la prévention de la corruption à la présidence du gouvernement. 	
Adresse électronique	slim.jrad@pm.gov.tn	
Parties intervenantes	Acteurs gouvernementaux	<ul style="list-style-type: none"> - Ministère de la Défense - Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche - Ministère de la Santé - Ministère du Transport
	Acteurs non gouvernementaux	Le PNUD à travers le centre régional pour la lutte contre la corruption et l'intégrité dans les pays arabes.

“
La méthodologie de gestion des risques de corruption est un moyen pratique important pour promouvoir l'intégrité et d'améliorer l'efficacité et la qualité des secteurs concernés
”

Engagement 12

Développement de modules de formation sur l'intégrité et la lutte contre la corruption via la plateforme e-learning de l'ENA



2023 - 2024		
Structure/Parties concernées	L'Ecole Nationale d'Administration/ la direction générale de la gouvernance et de la prévention de la corruption à la présidence du gouvernement.	
Enoncé de l'engagement		
Conformément aux orientations générales de l'État et dans le cadre du projet relatif à la mise en place de la plateforme électronique nationale pour la formation des agents publics en partenariat et en coopération avec la partie coréenne, des modules de formation portant sur la question de l'intégrité et de la lutte contre la corruption seront développés en coopération avec l'administration générale de la gouvernance et de la prévention de la corruption à la présidence du gouvernement.		
Ces modules de formation en ligne contribueront à renforcer les capacités et les compétences de l'agent public et l'amélioration de ses performances, améliorant ainsi l'efficacité dans l'exercice de ses fonctions.		
Problématique posée	<ul style="list-style-type: none"> Manque d'opportunités de participation des agents publics habitant dans les régions aux sessions de formation présentielle. Manque des références de formation en ligne qui contribuent à renforcer les capacités de l'agent public dans les domaines liés à l'intégrité et à la lutte contre la corruption. La multiplicité des données et outils méthodologiques empêche une compréhension unifiée des modules de formation dans les domaines liés à l'intégrité et à la lutte contre la corruption. 	
Objectifs de la mise en œuvre de l'engagement/résultats escomptés	<ul style="list-style-type: none"> Unifier les concepts et les données concernant l'intégrité et la lutte contre la corruption. Assurer l'égalité des chances de participation aux formations. Sensibiliser l'agent public à l'importance de l'intégrité en tant que principe fondamental du renforcement de l'efficacité du service public. Assurer une flexibilité dans le suivi des modules de formation en ligne. Soutenir et promouvoir l'orientation vers la numérisation. 	
Comment cet engagement contribuera-t-il à résoudre le problème/ comment contribuera-t-il au changement ?	<ul style="list-style-type: none"> L'engagement contribuera à résoudre le problème et à changer la donne en fournissant une formation en ligne dans le domaine de l'intégrité et de la lutte contre la corruption. Sensibilisation et orientation par l'adoption des modules dans tous les processus de formation de l'école. Prendre connaissance des expériences comparatives dans le domaine et tirer profit des bonnes pratiques au niveau international. Valoriser et développer et renforcer les capacités des ressources humaines administratives. Contribuer à l'atteinte de niveaux de performance fonctionnelle plus élevés des cadres et des agents administratifs publics en développant leurs compétences et leurs aptitudes. 	
Comptabilités avec les axes fondamentaux ?	<ul style="list-style-type: none"> La transparence : Faire un usage égal et transparent des modules de formation pour un bon nombre d'agents publics. 	
Sources de financement/ connexion avec d'autres programmes et politiques	Source de financement : PAGOF2 Programme de soutien au Gouvernement Ouvert dans les pays africains francophones (PAGOF2).	
Calendrier et étapes	Etapes	Echéances de mise en œuvre
	Formation du groupe de travail pour préparer le programme des modules de formation portant sur l'intégrité et la lutte contre la corruption	Janvier 2024
	Préparation du contenu des modules de formation liées à l'intégrité et la lutte contre la corruption	Février - Mai 2024
	Intégration des modules de formation dans la plateforme électronique nationale de formation des agents publics à l'Ecole Nationale d'Administration	Juin - Juillet 2024
Exploitation de ces modules dans le cadre d'une phase pilote, suivie de l'apport des améliorations nécessaires	Septembre - Octobre 2024	

	Généralisation de l'exploitation de ces unités de formation	Novembre - Décembre 2024
Point focal		
Responsable du suivi de la mise en œuvre de l'engagement	Mme Rym Ejlasi	
Qualités et organismes employeurs	Directrice générale de l'académie Internationale de la bonne gouvernance à l'Ecole Nationale d'Administration.	
Adresse électronique	Rymjlassi10@gmail.com	
Parties intervenantes	Acteurs gouvernementaux	Direction générale de la gouvernance et de la prévention de la corruption à la présidence du gouvernement/ l'unité de l'administration électronique
	Acteurs non gouvernementaux	

Contribuer à l'atteinte de niveaux de performance fonctionnelle plus élevés des cadres et des agents administratifs publics en développant leurs compétences et leurs aptitudes

Engagement 13

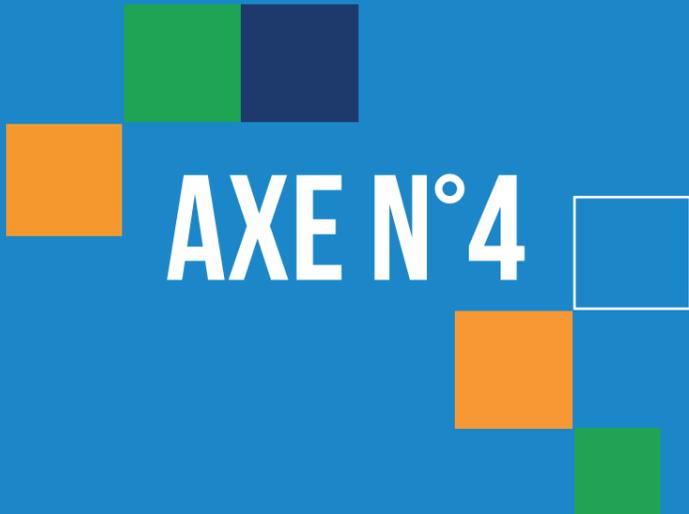
Renforcement de la gouvernance des associations dans le cadre du développement de l'espace civique



Aout 2023 - Février 2024													
Structure/Parties concernées	Direction générale des relations avec les instances constitutionnelles en partenariat avec le centre IFEDA pour les associations												
Énoncé de l'engagement													
Cet engagement vise à améliorer les mécanismes de gouvernance des associations en tant que composantes clés de l'espace civique, à travers la préparation d'un guide pratique pour développer la gouvernance des associations, afin qu'elles puissent répondre aux règles juridiques et aux meilleures pratiques, en particulier au niveau fiscal, contribuant ainsi à renforcer les principes de transparence, de redevabilité et de participation.													
Problématique posée	Suite à la publication d'une étude sur le diagnostic de l'espace civique en janvier 2023, réalisée avec le soutien de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE), la Direction générale des relations avec les instances constitutionnelles à la présidence du gouvernement, en sa qualité de coordinateur national de cette initiative, a mis en place un comité de pilotage chargé de suivre la mise en œuvre des recommandations de l'étude du diagnostic de l'espace civique. Au cours de ses travaux, le comité a identifié les besoins liés aux associations, y compris le développement de mécanismes gouvernementaux au sein des associations, en particulier au niveau fiscal. Grâce à ce guide, nous aspirons à surmonter les défis liés à certaines procédures de traitement de plusieurs dossiers tels que la fiscalité, la couverture sociale, la gestion financière et comptable, la répartition des tâches entre les membres de l'association, la protection des données personnelles, l'accès à l'information et la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.												
Objectifs de la mise en œuvre de l'engagement/résultats escomptés	Ce guide vise à améliorer les mécanismes de gouvernance des associations en clarifiant davantage les procédures et en encourageant l'accès aux espaces ouverts disponibles auprès de nombreuses administrations et par la fourniture de liens dans la version électronique du guide permettant de mieux simplifier ce processus. De plus, il vise à tirer parti des expériences réussies dans le domaine de la gouvernance, en particulier dans le domaine de fiscalité. Il a également pour objectif de clarifier les procédures d'inscription à la sécurité sociale, de mise à jour au registre national des entreprises, de déclaration fiscale, ainsi que les démarches relatives au recouvrement et à la suspension de la TVA, en plus des démarches relatives à la gestion des registres, de la comptabilité, de la trésorerie, des comptes bancaires, ainsi que la gestion des ressources humaines, et d'autres procédures qui contribueront directement à éviter divers problèmes juridiques d'une part, et à acquérir des mécanismes de gestion efficaces et appropriés d'autre part.												
Comment cet engagement contribuera-t-il à résoudre le problème/ comment contribuera-t-il au changement ?	Contribuer à la création d'associations actives dans les affaires publiques et capables d'assurer leur rôle et leurs tâches en tant que composantes de l'espace civil et leur permettre de mener à bien les procédures d'enregistrement fiscal.												
Comptabilités avec les axes fondamentaux ?	<ul style="list-style-type: none"> • La transparence : Clarifier les règles et obligations des associations. • La participation : Renforcer l'action des associations qui représentent l'une des parties les plus influentes dans l'encouragement de la participation des citoyens aux affaires publiques. • La redevabilité : Assurer la durabilité, la responsabilisation et l'efficacité des associations. 												
Sources de financement/ connexion avec d'autres programmes et politiques	<ul style="list-style-type: none"> • OCDE Organisation de Coopération et de Développement Economiques • Centre IFADA 												
Calendrier et étapes	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Étapes</th> <th>Echéances de mise en œuvre</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="2">Élaboration d'un guide pratique portant sur la gouvernance des associations</td> </tr> <tr> <td>Élaborer un plan de travail pour la préparation du guide</td> <td>Août 2023</td> </tr> <tr> <td>Préparation d'un questionnaire en ligne</td> <td>Décembre 2023</td> </tr> <tr> <td>Organisation de 5 ateliers régionaux avec des associations</td> <td>Janvier 2024</td> </tr> <tr> <td>Finaliser le guide</td> <td>Mars 2024</td> </tr> </tbody> </table>	Étapes	Echéances de mise en œuvre	Élaboration d'un guide pratique portant sur la gouvernance des associations		Élaborer un plan de travail pour la préparation du guide	Août 2023	Préparation d'un questionnaire en ligne	Décembre 2023	Organisation de 5 ateliers régionaux avec des associations	Janvier 2024	Finaliser le guide	Mars 2024
Étapes	Echéances de mise en œuvre												
Élaboration d'un guide pratique portant sur la gouvernance des associations													
Élaborer un plan de travail pour la préparation du guide	Août 2023												
Préparation d'un questionnaire en ligne	Décembre 2023												
Organisation de 5 ateliers régionaux avec des associations	Janvier 2024												
Finaliser le guide	Mars 2024												

Élaborer un guide interactif portant sur la gouvernance des associations en ligne	
Préparation d'une version pilote du guide sous une forme électronique	Février 2024
Mettre le guide en ligne au site web du centre IFADA	Février 2024
Organiser une campagne médiatique pour inciter les associations à accéder au guide en ligne	Mars 2024
Point focal	
Responsable du suivi de la mise en œuvre de l'engagement	- Mr. Riad Dabou - Mr. Nizar Ammar Ben Sghaier
Qualités et organismes employeurs	- Directeur général du centre IFEDA - Directeur général des relations avec les instances constitutionnelles (coordinateur national de l'Initiative de diagnostic de l'espace civique en Tunisie)
Adresse électronique	dabbou.riadh@gmail.com nizar.bensghaier@pm.gov.tn
Parties intervenantes	Intervention des acteurs gouvernementaux - Les services de la relation avec les instances constitutionnelles, la société civile et les droits de l'homme à la présidence du gouvernement - Ministère des Finances.
	Acteurs non gouvernementaux

Contribuer à la création d'associations actives dans les affaires publiques et capables d'assurer leur rôle et leurs tâches en tant que composantes de l'espace civil et leur permettre de mener à bien les procédures d'enregistrement fiscal



AXE N°4



**LE DÉVELOPPEMENT
ET LA NUMÉRISATION
DES SERVICES
ADMINISTRATIFS**

Engagement 14

Réingénierie du processus d'investissement dans le but de numériser les services administratifs destinés aux investisseurs



Janvier 2024 - Mai 2025	
Structure/Parties concernées	Instance Tunisienne d'Investissement
Enoncé de l'engagement	
Cet engagement vise à simplifier les procédures et à assurer leur comptabilité avec les procédures des différentes instances d'investissement dans le but de fournir un service rapide, fluide, solide et transparent répondant aux aspirations des différents investisseurs tout en repensant le processus d'investissement dans le cadre de la numérisation des services administratifs qui leur sont destinés. À moyen terme, cela permettra le développement d'une plateforme électronique unifiée qui regroupe divers services administratifs destinés aux investisseurs dans le but d'améliorer le climat des affaires, de stimuler l'investissement et d'attirer les investisseurs.	
Problématique posée	<p>Problèmes pratiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La conception de la plateforme actuelle s'est appuyée sur la numérisation des modèles administratifs sans se concentrer sur l'expérience et les besoins pratiques de l'investisseur dans divers domaines liés à l'investissement - L'absence d'échange automatique par le biais de cette plateforme entre l'Instance et ses partenaires, y compris les agences d'appui à l'investissement, ce qui entrave l'échange d'informations, de données et de documents et provoque une perturbation du traitement des dossiers et diverses procédures et mécanismes visant à propulser l'investissement - Absence d'un cadre juridique clair qui régit la responsabilité de toutes les parties intervenantes par rapport au projet (conception du processus d'investissement) et définit les rôles des différents intervenants <p>Problèmes techniques et technologiques :</p> <p>La plateforme actuelle a été développée avec la technologie Microsoft Dynamics 365, qui nécessite des « licences d'exploitation annuelles » coûteuses, ce qui entrave l'adhésion du reste des intervenants.</p>
Objectifs de la mise en œuvre de l'engagement/résultats escomptés	Cet engagement vise à simplifier les procédures et à assurer leur comptabilité avec les procédures des différentes instances concernées par l'investissement dans le but de fournir des services rapides, fluides, solides et transparents qui répondent aux aspirations des différents investisseurs. Il s'agit également de garantir l'efficacité et l'efficience des parties prenantes, en révisant le déroulement actuel du processus d'investissement, conformément aux meilleures pratiques issues d'expériences comparatives réussies.
Comment cet engagement contribuera-t-il à résoudre le problème/ comment contribuera-t-il au changement ?	<ul style="list-style-type: none"> - Gérer la chaîne de valeur de l'investissement via un tableau de bord (c.-à-d. montant de l'investissement par secteur, évaluation de l'impact des incitations accordées, etc.). - Indépendance totale dans la gestion du processus d'investissement et des documents connexes - L'échange fluide et automatisé de données afin de faciliter et d'accélérer le traitement des dossiers grâce à la possibilité d'interopérabilité entre les intervenants. - Répondre aux besoins des investisseurs en faisant pression sur les coûts et en raccourcissant les délais - Assurer l'efficacité et l'efficience dans la conduite du processus d'investissement.
Comptabilités avec les axes fondamentaux ?	<ul style="list-style-type: none"> • Consacrer les principes de transparence et d'intégrité : En assurant la transparence des procédures, des informations et des voies adoptées permettant de fournir des services aux investisseurs et d'améliorer leur qualité avec une identification claire des différentes parties prenantes dans le cadre de la prestation de services et des responsabilités en matière d'investissement, ce qui contribuera à réduire les risques de corruption pouvant résulter de transactions directes. • La redevabilité : En suivant l'état d'avancement de la prestation de services entre les différentes parties prenantes dans le processus d'investissement • La participation : Fusion de toutes les structures concernées par l'investissement dans la nouvelle plateforme tout en assurant l'échange mutuel des données et en faisant de l'investisseur le centre des préoccupations.
Sources de financement/ connexion avec d'autres programmes et politiques	Soutien technique de la Banque Européenne pour la reconstruction et le développement (BERD)

Calendrier et étapes	Etapes	Echéances de mise en œuvre
	Mettre en place un groupe de travail multilatéral au sein de l'Instance tunisienne d'investissement pour suivre le développement du projet.	Janvier 2024
	Évaluation des offres reçues via la plateforme de la BERD	Janvier 2024
	Choisir l'entreprise qui supervisera le développement du projet	Février 2024
	Mise en œuvre de la première phase du projet liée à la réingénierie du processus d'investissement	Mars - juin 2024
	Organisation d'un atelier de travail pour la présentation de la première phase du projet.	Juillet 2024
	Mise en œuvre de la deuxième phase du projet liée au développement de la nouvelle plateforme nationale d'investissement	Août 2024 - Avril 2025
	Expérience de l'exploitation du système par tous les intervenants à travers l'organisation de journées de formation et de sensibilisation	Mai 2025
Point focal		
Responsable du suivi de la mise en œuvre de l'engagement	Mme Atef Jamoussi	
Qualités et organismes employeurs	Responsable du pôle appui à l'Instance tunisienne d'investissement	
Adresse électronique	atef.jamoussi@tia.gov.tn	
Parties intervenantes	Les acteurs gouvernementaux	<ul style="list-style-type: none"> - Ministère de l'Economie, et de la Planification - Ministère des Finances - Agences d'appui à l'investissement - Registre national des entreprises - Centre national de l'informatique
	Acteurs non gouvernementaux	

Assurer l'efficacité et l'efficience dans la conduite du processus d'investissement

Engagement 15

Facilitation de l'accès des personnes handicapées aux données et services disponibles sur les sites web publics



Juillet 2023 - Mars 2024		
Structure/Parties concernées	Unité de l'administration électronique à la présidence du gouvernement	
Enoncé de l'engagement		
L'accessibilité numérique pour les personnes handicapées est une préoccupation majeure pour de nombreux pays, soucieux de rester à la pointe des évolutions en matière d'accès numérique. L'adoption de politiques favorisant cette accessibilité joue un rôle clé dans le processus de transformation numérique. Elle permet à différentes catégories de la société, en particulier les personnes handicapées de bénéficier des technologies modernes et des changements qu'elles offrent notamment, en améliorant leur qualité de vie et en facilitant leur intégration sociale. Cette approche contribue ainsi à atteindre les objectifs d'inclusion et d'intégration numérique en vigueur et convenus par l'ensemble des organisations internationales.		
Problématique posée	<ul style="list-style-type: none"> Absence d'une référence spéciale incluant des normes techniques spécifiques à adopter dans le développement des services et plateformes numériques publics. Les portails, plateformes et services électroniques publics ne répondent pas aux normes internationales appropriées en matière d'accès numérique. 	
Objectifs de la mise en œuvre de l'engagement/résultats escomptés	<ul style="list-style-type: none"> Fournir une référence unifiée qui inclut des normes techniques spécifiques à adopter dans le développement des services et des plateformes numériques publiques. Accès inclusif aux services et plateformes numériques pour toutes les catégories sociales, y compris les personnes handicapées 	
Comment cet engagement contribuera-t-il à résoudre le problème/ comment contribuera-t-il au changement ?	<ul style="list-style-type: none"> Comblent le fossé numérique et permettent à tous les membres de la société d'accéder et d'utiliser les TIC. Ne pas négliger la catégorie des personnes handicapées ou des personnes âgées lorsqu'il s'agit de concevoir ou de développer les portails, les plateformes et les services électroniques. La conformité des portails, des plateformes et des services électroniques publics aux normes internationales appropriées en matière d'accès numérique. Amélioration de l'indice de la Tunisie en matière d'accessibilité numérique. 	
Comptabilités avec les axes fondamentaux ?	<ul style="list-style-type: none"> La transparence: Le développement et l'amélioration des politiques et des orientations nationales visant à renforcer l'accès numérique contribuent à promouvoir la transparence en offrant aux personnes handicapées des opportunités de vie équitables et égales aux personnes handicapées d'accès aux services et informations basés sur les technologies de l'information et de la communication. La participation: Promouvoir et stimuler la participation des personnes handicapées en soutenant leur accès aux TIC et aux services publics, 	
Sources de financement/ connexion avec d'autres programmes et politiques	Source de financement : ce projet s'inscrit dans le cadre de la coopération technique avec la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie occidentale (ESCWA).	
Calendrier et étapes	Étapes	Echéances de mise en œuvre
	Préparation d'un questionnaire pour collecter des données sur l'état des lieux actuel de l'accessibilité numérique.	Juillet 2023
	Préparer un rapport sur l'analyse de l'état des lieux actuel de l'accessibilité numérique.	Août et septembre 2023
	Préparation des termes de référence pour la sélection de l'expert local	Décembre 2023
	Signature du contrat avec l'expert local	Janvier
	Préparation du projet de plan national	Janv 2024 - Mars 2024
	Organisation d'atelier (s) sur les politiques d'accessibilité numérique et les directives techniques d'accessibilité.	Avril 2024
Organisation d'une journée d'information pour présenter le plan national d'accessibilité numérique pour les personnes handicapées	Juillet 2024	

Point focal		
Responsable du suivi de la mise en œuvre de l'engagement	Mr. Riadh Oueslati	
Qualités et organismes employeurs	Sous-directeur à l'unité de l'administration électronique à la présidence du gouvernement	
Adresse électronique	riadh.oueslati@pm.gov.tn	
Parties intervenantes	Acteurs gouvernementaux	Tous les ministères
	Acteurs non gouvernementaux	Associations actives dans le domaine

Comblent le fossé numérique et permettent à tous les membres de la société d'accéder et d'utiliser les TIC



وحدة الإدارة الإلكترونية
UNITÉ DE L'ADMINISTRATION ÉLECTRONIQUE

1 boulevard Mohamed Béji Caïd Essebsi
Centre urbain nord, 1003 Tunis El Khadra
www.ogptunisie.gov.tn - uae@pm.gov.tn